



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3842^e séance

Mardi 18 décembre 1997, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Naranjo Villalobos	(Costa Rica)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Rosenstock
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	Portugal	M. Monteiro
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/1997/966)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/1997/966)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Allemagne, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de la Croatie, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, de la Malaisie, de la Norvège, du Pakistan, de la Slovénie, de la Turquie et de l'Ukraine, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Eitel (Allemagne), M. Fowler (Canada), M. Šimonović (Croatie), M. Erdős (Hongrie), M. Fulci (Italie), M. Wolzfeld (Luxembourg), M. Hasmy (Malaisie), M. Biørn Lian (Norvège), M. Kamal (Pakistan), M. Türk (Slovénie), M. Çelem (Turquie) et M. Yel'chenko (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, document S/1997/966.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/989, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Japon, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/975, qui contient le texte d'une lettre datée du 12 décembre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le texte d'une lettre datée du 10 décembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord contenant le onzième rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation.

Les membres du Conseil ont reçu la photocopie d'une lettre datée du 16 décembre 1997 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les Conclusions de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine, tenue à Bonn les 9 et 10 décembre 1997, qui sera publiée sous la cote S/1997/979.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais exprimer ma grande satisfaction de voir M. Fernando Naranjo Villalobos présider le Conseil de sécurité au nom de son pays, le Costa Rica. Le Chili étant un pays ami du Costa Rica, c'est un grand plaisir pour moi que d'être assis avec vous à cette table.

Alors que nous entamons la troisième année de l'application de l'Accord de paix de Dayton, nous pouvons nous féliciter de ce que plusieurs progrès importants ont été enregistrés dans l'application de cet Accord. Les derniers rapports du Haut Représentant, comme ceux du Secrétaire général, nous fournissent des informations sur les progrès réalisés sans oublier de mentionner les défis nombreux et urgents qui existent toujours, notamment au niveau du volet civil de cet Accord.

Le Chili termine une période de deux ans en tant que membre élu du Conseil de sécurité. Pendant cette période, nous avons mis en relief la responsabilité humanitaire du Conseil. Nous avons insisté sur la nécessité d'imposer des sanctions aux responsables politiques et militaires et non au peuple innocent. Nous avons souligné la nécessité d'assurer le respect des organisations et des travailleurs humanitaires et de faciliter leur accès à cet organe. Nous avons mis l'accent également sur la nécessité de respecter le droit international humanitaire et de rechercher la vérité et la justice lorsque celui-ci est violé.

Depuis l'Accord de Dayton, l'analyse de cette question au sein du Conseil a été placée essentiellement au niveau des normes, quant à l'application de l'Accord de paix et de ses annexes en comparant les normes à leur application. Dans ce contexte, l'attention a été portée sur l'unité de la

Bosnie-Herzégovine, avec ses deux entités et ses trois populations.

À cette occasion, je souhaite à nouveau amener à notre table une perspective humaine, une sensibilité à l'égard de ce que vit la population. Il s'agit de placer la réflexion sur un autre plan, celui auquel se placent des hommes et des femmes qui vivent derrière cet ensemble normatif que l'on appelle des accords internationaux; des hommes et des femmes qui sont en définitive les derniers destinataires de cette norme qui parfois leur paraît abstraite et impersonnelle.

Je voudrais axer mon intervention en partant d'une question qui vient à l'esprit de beaucoup de personnes. Que va-t-il se passer en Bosnie-Herzégovine le jour où se retireront les troupes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dont l'effectif aujourd'hui est de plus de 35 000 personnes? Jusqu'à quel point le processus de paix est-il viable?

Dans quelle mesure l'esprit des hommes et des femmes de la Bosnie s'est-il empreint de l'Accord de paix? À quel point pouvons-nous affirmer que l'idéal de la réconciliation, mentionné dans le préambule de la Constitution même de la Bosnie-Herzégovine, est-il enraciné? Enfin, peut-il exister une véritable réconciliation si la paix dépend d'une présence militaire internationale?

Je pose ces questions parce qu'au Conseil de sécurité nous sommes peu habitués à nous préoccuper des dimensions personnelles des processus de réconciliation. Nous savons tous que la paix inscrite dans les documents n'a rien à voir avec la paix dans les esprits. Nous savons que même la mise en oeuvre la plus heureuse des accords de paix qui mettent fin à un conflit ne parvient pas à faire disparaître la méfiance, à dissiper les doutes et à faire oublier le ressentiment causé par les atrocités commises pendant la lutte.

À notre avis, une paix véritable ne peut se fonder uniquement sur une présence militaire et sur la simple application d'instruments politiques et juridiques. L'accent doit être mis sur la réalité de la réconciliation, qui est un processus et le résultat d'une transformation intérieure. Seule la force morale de la réconciliation engendrera la paix dans les esprits en Bosnie-Herzégovine.

Malheureusement, les instruments classiques de la diplomatie sont insuffisants pour aborder ce problème, et c'est peut-être la raison pour laquelle nous parlons peu de cette question au Conseil de sécurité. C'est pour cela que je crois que le système des Nations Unies dans son ensemble — pas seulement le Conseil de sécurité — doit être en

mesure d'apporter une aide par le biais de programmes et de projets bien précis qui stimulent et encouragent les retrouvailles nationales dans ce type de conflit.

Dans ce contexte, la société civile et les autorités locales devront peut-être donner quelques leçons aux gouvernements nationaux. Il existe beaucoup d'exemples, dans de nombreux pays, de solutions de conflit réelles au niveau local entre les personnes d'une rue, d'une commune, d'un lieu de travail, pour dissiper les tensions dues à la race, aux croyances religieuses, au sexe ou à d'autres facteurs; il s'agit là d'expériences qui se situent dans un contexte bien différent de celui de la diplomatie, mais qui sont peut-être plus proches de la vie réelle des gens, dans le présent cas de la Bosnie-Herzégovine.

Je saisis cette occasion pour demander officiellement au Secrétaire général d'inscrire le thème de la réconciliation dans les situations de conflit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité administratif de coordination des organes des Nations Unies qu'il préside. Il s'agit d'encourager un examen approfondi de cette question au niveau du système dans son ensemble et de proposer des mesures aux organes intergouvernementaux correspondants.

En parlant de réconciliation nationale, nous sommes forcés d'imputer une grande part des responsabilités aux dirigeants politiques et militaires.

Lorsque les Serbes, les Bosniaques et les Croates cohabitaient pacifiquement dans les mêmes rues, les mêmes quartiers, dans les mêmes villes, était-il nécessaire d'empoisonner leur vie avec des messages de haine et d'affrontement, comme on l'a fait? Bien entendu, il y avait des problèmes historiques, des souvenirs de conflits passés, y compris de la discrimination jusqu'à l'heure actuelle. Personne ne nie les problèmes qui existaient.

Mais quel dirigeant, dans tout son bon sens, peut croire que la paix et la stabilité de l'avenir peuvent être fondées sur les assassinats de civils innocents, sur l'utilisation du viol comme instrument de guerre, l'expulsion massive de personnes, le manque total de respect à l'égard des droits de l'homme?

Nous devons reconnaître que ce sont les dirigeants qui ont conduit en grande partie les peuples de ces trois pays de l'ex-Yougoslavie à l'affrontement et qui constituent — pas tous, mais pour un grand nombre d'entre eux — un obstacle à la réconciliation. Bien entendu, le fait est que nous ne pouvons pas oublier ces dirigeants responsables de crimes

de guerre, dont la responsabilité individuelle ne peut être confondue avec celle du peuple auquel ils appartiennent.

Il est extrêmement difficile d'attendre de l'amour et de la compréhension mutuelle dans une société comme la Bosnie-Herzégovine qui a connu la guerre fratricide de la Bosnie-Herzégovine. Mais ce changement est possible et doit provenir de la force de l'esprit, des hommes et des femmes qui perçoivent dans la réalisation du processus de paix la recherche d'un objectif transcendant pour eux en tant qu'êtres humains.

Tout au long de notre présence au sein du Conseil de sécurité, nous avons souhaité pénétrer la dimension éthique que l'on retrouve au niveau de chaque conflit pour contribuer à sa solution. En dépit des obstacles — et nous savons combien ils sont importants — nous devons croire que les valeurs éthiques peuvent produire des changements importants. L'individu est en mesure de s'élever au-dessus des normes qui conditionnent la société et de transformer la vie collective. C'est dans les transformations au niveau de l'individu et dans l'action personnelle que réside l'origine de la véritable transformation d'une société.

Toutefois, de la même façon que le pardon véritable est une condition pour la réconciliation, cette réconciliation ne peut se réaliser dans une société où la justice n'est pas appliquée. La réconciliation n'est pas, et ne doit pas être, synonyme d'oubli. Je viens d'un pays qui, dans d'autres circonstances, a dû relever le difficile défi de la réconciliation. Aujourd'hui, nous commençons dans ma société, à récolter les fruits de ce voyage, après avoir emprunté un chemin qui n'était pas dépourvu d'obstacles et de multitudes tragédies.

Les Nations Unies et le Conseil de sécurité peuvent encore faire davantage pour encourager ceux qui, au sein de la société civile, de la vie communautaire, dans les écoles et dans les lieux de travail, ont la force intérieure d'aller au-delà des difficultés du moment et sont disposés à consentir les sacrifices qui accompagnent la recherche de la réconciliation.

Nous savons tous que ceux qui osent sortir de la «culture officielle» courent toujours des risques, dans quelle que société que ce soit, mais dans une société en conflit comme celle de Bosnie-Herzégovine, cela est encore plus difficile. Ils voient se déchaîner contre eux une démagogie intimidatrice car ceux qui croient en la violence comme source de pouvoir craignent profondément ceux qui osent agir en tant qu'êtres humains sains et sensibles et qui rejettent la violence et la haine de leur propre vie. En sont

un exemple les médias — radio, télévision et journaux — où on peut percevoir encore le désir de modeler l'opinion publique en dévalorisant les opposants et en maintenant vivace l'esprit de conflit.

Si j'ai axé mon intervention sur un seul aspect du conflit de Bosnie-Herzégovine, c'est parce que nous sommes nombreux à être convaincus que cette région est symbolique en la matière et que si le défi des retrouvailles et de la réconciliation nationale peut être relevé avec succès, ce seront des enseignements très importants à tirer pour d'autres peuples et pour d'autres situations portées à l'attention du Conseil. Nous sommes convaincus que cela se révélera possible.

Je voudrais terminer mon intervention en évoquant l'idéal de transformation incarné par l'une des plus grandes figures des Nations Unies : Dag Hammarskjöld, qui a offert sa vie pour un idéal de transformation. L'héritage qu'il nous a laissé s'impose aujourd'hui à nous de façon péremptoire : sa foi dans le changement politique, économique et social qu'affirment la conviction et le pouvoir transformateur de l'esprit, non pas seulement en tant que dimension éthique de sa façon de concevoir la vie, mais aussi comme il nous le dit dans son livre extraordinaire *Markings*, parce qu'à notre époque la voie de la sainteté passe nécessairement par le monde de l'action.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant du Chili des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'aborder la question dont est saisi le Conseil cet après-midi, qu'il me soit permis de souhaiter une chaleureuse bienvenue et de présenter mon profond respect au Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Fernando Naranjo Villalobos. Au nom de la délégation japonaise et en tant qu'ami personnel, je tiens à vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux de vous voir diriger nos travaux et assumer la présidence du Conseil aujourd'hui.

La Bosnie-Herzégovine est sur le point d'entrer dans la troisième année de la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton/Paris et de la dernière phase de la période de la consolidation. Au cours des deux dernières années, la présence des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a permis de faire un excellent travail en facilitant le processus de paix. Je tiens à souligner tout particulièrement le rôle très important joué par le Groupe international de police (GIP). Les tâches fondamentales du GIP, telles que la surveillance des activités des forces de police locales, la restructuration

et la formation de ces forces de police locale, la promotion de la liberté de circulation et les enquêtes menées sur des cas d'abus des droits de l'homme, sont fondamentales pour l'édification d'une société démocratique, multiculturelle et multiethnique en Bosnie-Herzégovine. Ma délégation se félicite vivement des efforts et du dévouement de tous les hommes et de toutes les femmes qui, sans armes, oeuvrent avec le Groupe international de police dans des conditions très difficiles et fréquemment dangereuses dans la Bosnie de l'après-guerre.

En effet, le rôle du GIP est un facteur clef de la mise en oeuvre des aspects civils de l'Accord de paix. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie pleinement le projet de résolution examiné actuellement par le Conseil et qui prévoit de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), notamment du Groupe international de police. À cet égard, ma délégation tient à souligner l'importance que ne cessent d'avoir les dispositions en matière de sécurité prises aujourd'hui par la Force multinationale de stabilisation (SFOR) à l'appui des activités du Groupe international de police.

À cette occasion, je tiens à signaler que le Gouvernement japonais se félicite de l'annonce faite aujourd'hui par le Président Clinton, des États-Unis, selon laquelle les États-Unis participeront, en principe, à la présence militaire internationale en Bosnie-Herzégovine après juin 1998.

Je dois souligner que la présence des Nations Unies apporte d'importantes contributions dans d'autres domaines également, tels la surveillance des droits de l'homme, le déminage et l'aide à la bonne tenue des élections. Il est difficile de trouver les mots justes pour exprimer les remerciements que nous souhaitons transmettre au Haut Commissariat des Nations Unies (HCR) pour l'oeuvre précieuse qu'il a accomplie afin de favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le Gouvernement japonais appuie sans réserve l'initiative Ville ouverte lancée par le HCR.

Le Japon a apporté d'importantes contributions au processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Au cours de cette seule année, le Japon s'est engagé à verser plus de 190 millions de dollars dans les domaines de la reconstruction économique, de l'aide humanitaire et de l'aide aux réfugiés, des élections et d'autres activités de mise en oeuvre de la paix. Il a aussi envoyé un certain nombre de contrôleurs et de superviseurs pour les élections municipales qui ont eu lieu sous la supervision de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en septembre dernier et fournit également des conseillers à long terme au Haut Représentant. Le Japon agit ainsi car il est convaincu

qu'une paix et une réconciliation véritables sont réalisables et que l'Accord de paix doit constituer la seule voie pour atteindre cet objectif.

Malheureusement, toutefois, force nous est de reconnaître que les progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix, particulièrement sous ses aspects civils, n'a pas été à la hauteur des attentes de la communauté internationale. La Bosnie-Herzégovine n'a toujours pas de drapeau commun, d'emblème commun, de monnaie commune ou de passeport commun. À cet égard, la communauté internationale ne doit tolérer aucune tentative de l'une ou l'autre partie visant à dominer les autorités centrales de Bosnie-Herzégovine ou à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Le Japon engage toutes les parties de Bosnie-Herzégovine à faire le maximum d'efforts pour honorer leurs obligations énoncées dans les conclusions de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix, tenue à Bonn les 9 et 10 décembre, pour que le processus de paix puisse être notablement accéléré.

Le Japon est le pays hôte des Jeux olympiques d'hiver en février de l'année prochaine. Le Gouvernement et le peuple japonais espèrent sincèrement qu'une équipe bosniaque unifiée, comprenant des athlètes des deux entités et représentant tous les groupes ethniques, se rendra à Nagano sous un drapeau et un hymne communs pour y recevoir l'accueil chaleureux de la communauté internationale. Nous demandons aux parties de n'épargner aucun effort pour atteindre cet objectif et pour relancer l'esprit d'harmonie qui a prévalu aux Jeux olympiques d'hiver de Sarajevo en 1984.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Japon des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Costa Rica.

Qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction qu'éprouve mon pays d'exercer la présidence de cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies. C'est un honneur et une grande responsabilité pour le Costa Rica.

Le 14 décembre dernier a eu lieu le deuxième anniversaire de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Le respect scrupuleux de cet accord a constitué la base essentielle de la reconstruction et de la pacification de la Bosnie. Cet accord est la seule voie possible menant à une paix véritable et juste pour tous les habitants. La guerre fratricide et le génocide aveugle qu'a connu le territoire de cette nation ont pu être surmontés grâce à la

coopération et à l'application des accords qui ont permis de rétablir la paix, séparer les combattants et protéger les civils innocents des attaques criminelles motivées par le fanatisme nationaliste. C'est pour cette raison que la célébration de ce deuxième anniversaire représente une date propice pour que le Conseil de sécurité évalue la situation actuelle à la lumière du processus d'application des accords de paix et identifie les domaines prioritaires de mise en oeuvre sur lesquels les parties nationales et la communauté internationale doivent concentrer leur attention.

Ma délégation se plaît de reconnaître que des progrès ont été accomplis sur la voie de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons du climat grandissant de sécurité qui constitue une condition indispensable à la réconciliation. Nous sommes également heureux de voir s'instaurer un climat accru de tolérance, de démocratie et de liberté et s'accomplir les progrès économiques qui sont indispensables à la reconstruction de ce pays. Nous soulignons tout particulièrement les progrès réalisés ces derniers mois au niveau des instruments publics nationaux dans les domaines de la monnaie, des documents de voyages et des représentations diplomatiques et le rôle majeur qu'a joué le Haut Représentant pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur Carlos Westendorp.

En dépit de ces progrès, la situation en Bosnie-Herzégovine présente encore de graves problèmes qui doivent être surmontés. Les différentes autorités de Bosnie-Herzégovine doivent montrer qu'elles s'engagent fermement et clairement à mettre en place des structures gouvernementales et administratives indispensables et nécessaires pour garantir la démocratie, le respect des droits de l'homme, la réforme de la police et le retour des réfugiés et des déplacés. À cet égard, ces autorités doivent respecter à la lettre les engagements pris il y a deux ans.

Ma délégation attribue la plus grande importance à la question du respect des droits de l'homme. Des mécanismes de protection des droits fondamentaux doivent être créés et mis en marche afin de garantir que toutes les personnes qui vivent sur ce territoire en jouissent. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation dramatique des réfugiés et de ceux qui, déplacés par le conflit, ne sont pas en mesure de rentrer chez eux car les autorités de la Fédération comme de la Republika Srpska n'ont pas adopté les mesures légales nécessaires leur permettant de retourner dans leurs biens.

Le Costa Rica estime également que les autorités des différentes entités et en particulier celles de la Republika Srpska doivent déployer tous les efforts possibles pour

promouvoir la tolérance, la compréhension et la réconciliation entre les différents groupes ethniques, religieux et culturels qui vivent dans leurs territoires. À cet égard, il est indispensable de redoubler d'efforts pour enseigner à la population les principes fondamentaux de tolérance et de réconciliation nationale. Ma délégation ne peut manquer de mentionner l'importance de la coopération internationale visant à créer un programme d'éducation qui inculque ces principes.

La question de la lutte contre l'impunité est un élément fondamental de tout le processus de pacification et de réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine. La situation des personnes disparues et les opérations d'exhumation sont particulièrement préoccupantes. Les souffrances que l'incertitude provoque chez les familles des victimes ainsi que l'impunité des criminels doivent faire l'objet de la plus grande attention. Ma délégation reconnaît les efforts qu'ont déployés à cet égard le Haut Représentant et le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. Nous sommes cependant profondément préoccupés par le fait que les parties à l'Accord-cadre général pour la paix et d'autres États, ne respectent pas leurs obligations internationales de coopérer sans condition avec ces entités. Mon pays estime qu'ils doivent tous coopérer avec les instances internationales susmentionnées sans aucune restriction, en leur fournissant des informations complètes et immédiates ainsi qu'en leur permettant d'avoir un accès illimité aux lieux dans lesquels se trouvent des fosses communes afin de procéder aux exhumations.

Mon pays pense également que tant que tous les criminels de guerre ne seront pas traduits en justice, la normalisation et la réconciliation de la population de Bosnie-Herzégovine seront gravement limitées. Les autorités des différentes entités de Bosnie-Herzégovine doivent traduire en justice les criminels présumés qui se trouvent sur leurs territoires et en particulier coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en arrêtant les suspects, en facilitant la collecte des preuves et en respectant pleinement les ordonnances de ce Tribunal. L'impunité doit disparaître de la Bosnie-Herzégovine.

D'autre part, ma délégation se félicite de l'augmentation du nombre de réfugiés ou déplacés qui sont rentrés dans leurs foyers d'origine mais nous sommes préoccupés par le fait que leur situation générale ne s'est pas considérablement améliorée. Nous appelons en particulier l'attention sur le fait que certaines personnes ont été renvoyées contre leur gré dans des lieux autres que leurs foyers d'origine. En

outre, nous estimons que les lacunes dans le domaine de la sécurité, le manque d'accès à des documents personnels et de garanties pour la restitution des biens sont des obstacles au retour de ces réfugiés et déplacés. Il est indispensable que les autorités des différentes entités de Bosnie-Herzégovine lèvent ces obstacles.

Dans ce contexte, et plus particulièrement en ce qui concerne l'impunité et la nécessité d'approfondir le processus de réforme judiciaire et politique, le Costa Rica est favorable à la prorogation de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). C'est là une démarche indispensable pour la pleine réconciliation et ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Or, tout ce qui précède nous mène à la question qui, à notre avis, doit être l'objet fondamental de ce débat. Nous avons passé en revue la situation qui règne en Bosnie-Herzégovine et nous pouvons souligner l'existence de progrès importants et indéniables dans la tâche difficile consistant à consolider la pacification et à promouvoir la réconciliation nationale. Parallèlement, il est clair également que des obstacles graves et difficiles se posent encore. Ceci relève, bien entendu, de la responsabilité des parties nationales mais il incombe également à la communauté internationale de continuer à jouer un rôle actif et de chef de file dans la mise en oeuvre de l'accord conclu.

Nous nous félicitons des dernières déclarations de certains pays qui ont des liens et des intérêts en Bosnie-Herzégovine. L'engagement pris au niveau politique est essentiel, tout comme le maintien des niveaux de participation et d'assistance internationale dans la tâche difficile de reconstruction matérielle et institutionnelle. Au cours de cette étape déterminante, la Bosnie-Herzégovine ne doit pas être laissée aux avatars de la nouvelle réalité de l'économie internationale. Après la fin du conflit, ce pays doit assurer sa reconstruction avec l'appui international. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions assurer une véritable durabilité des accords de paix et, grâce à eux, garantir l'irréversibilité des progrès accomplis ainsi qu'une intégration heureuse de ce pays dans le monde d'aujourd'hui.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, et elle est heureuse de vous voir présider la séance d'aujourd'hui. Le Kenya et le Costa Rica entretiennent des relations chaleureuses et amicales depuis nombre d'années et je suis certain que ces liens continueront de se développer.

Ma délégation est encouragée par les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans la mise en oeuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. L'absence d'engagement et de volonté politique avait au départ été un obstacle majeur à tout progrès du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Récemment, nous avons toutefois constaté un effort accru de coopération de la part des autorités de la région, qui a permis des progrès dans divers aspects du processus de paix.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a joué un rôle crucial à l'appui des élections municipales des 13 et 14 septembre derniers ainsi que des élections à l'Assemblée de la Republika Srpska, qui se sont déroulées les 22 et 23 novembre derniers. Depuis mai 1997, la coopération accrue entre le Groupe international de police (GIP) et la police locale facilite la mise en oeuvre de la politique relative aux points de contrôle. Des progrès substantiels ont été réalisés dans le cadre du programme de restructuration de la police. Le rapport du Secrétaire général indique qu'à la fin du mois d'août, le nombre de points de contrôle autorisés était déjà passé de plus de 300 à 15 par jour. Tout en nous félicitant de ce résultat positif, nous convenons avec le Secrétaire général que cette réduction ne peut être qu'un élément d'une stratégie plus vaste visant à favoriser la liberté de circulation.

On estime que quelque 609 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine se trouvent encore dans des pays d'asile. Il est nécessaire de continuer à s'efforcer de faciliter le retour de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées, en toute sécurité et en toute dignité. Le harcèlement des réfugiés et des personnes déplacées qui reviennent dans leurs foyers est donc inacceptable, surtout lorsqu'il est le fait de policiers dont le rôle est de protéger ces rapatriés. À cet égard, ma délégation se félicite de la procédure engagée contre le chef et le chef adjoint de la police de Jajce, dont le Secrétaire général fait état au paragraphe 17 de son rapport.

La présence de mines reste un grave problème. Comme le signale l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour la Bosnie-Herzégovine, ces armes indestructibles et cachées retardent les projets de reconstruction, empêchent les réfugiés de réintégrer leurs foyers, et tuent ou blessent en moyenne 50 hommes, femmes et enfants chaque mois. Ma délégation appuie les efforts que font le Centre d'action antimines, la Commission européenne, Norwegian People's Aid, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres groupes dans ce domaine très critique.

Le plus souvent, la reconstruction économique fait partie intégrante du règlement durable des conflits. La Bosnie-Herzégovine ne fait pas exception à cette règle. Le développement économique est une partie intégrante de tout processus de paix. À cet égard, nous nous félicitons des efforts du système des Nations Unies et de la Banque mondiale pour stimuler les principaux secteurs de l'économie. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, des progrès notables ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire. L'appui de la communauté internationale est donc nécessaire pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de consolider les progrès réalisés jusque-ici.

Ma délégation se félicite des conclusions de la réunion ministérielle du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, tenue à Sintra, au Portugal, le 30 mai 1997, et de la Conférence de mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue à Bonn, les 9 et 10 décembre 1997. Nous espérons que leurs recommandations seront prises au sérieux par les parties concernées en Bosnie-Herzégovine, ce qui contribuera à accélérer le règlement politique de la crise.

La présence de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a contribué aux progrès que nous pouvons constater aujourd'hui. Comme l'a mentionné le Secrétaire général dans son rapport, ces progrès en sont encore au stade initial et restent fragiles. C'est pourquoi ma délégation appuie la prorogation du mandat de la MINUBH pour une période supplémentaire de six mois.

Ma délégation rend hommage à M. Kai Eide pour le rôle prépondérant qu'il a si efficacement tenu pendant qu'il a occupé les fonctions de Représentant du Secrétaire général et de Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons de la nomination de Mme Elisabeth Rehn qui lui succédera. Nous assurons celle-ci de l'appui du Kenya dans l'exécution de cette tâche importante. Nous affirmons également notre appui sans réserve au Haut Représentant et à son personnel dans leur rôle de facilitateurs de la mise en oeuvre du volet civil de l'Accord de paix.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Kenya des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous souhaite la bienvenue à la présidence de cette séance du Conseil de sécurité qui tiendra un débat ouvert sur la question de Bosnie-Herzégovine.

Pendant l'année écoulée, la situation en Bosnie-Herzégovine a dans l'ensemble été stable, et le processus de paix s'est déroulé sans heurt. C'est là une manifestation concrète de la volonté politique et de l'attitude coopérative des parties en présence en Bosnie-Herzégovine et nous nous en félicitons. La paix en Bosnie-Herzégovine doit être d'autant plus doublement chérie et protégée qu'elle a été chèrement acquise.

Nous croyons que la réconciliation nationale est la clef d'un règlement authentique et durable du problème en Bosnie-Herzégovine. L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine a défini un cadre à cet effet, et les parties concernées devraient le mettre en oeuvre avec beaucoup de sérieux.

Le maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine est fondamentalement dans l'intérêt des communautés ethniques de ce pays et permettra d'instaurer la paix et la stabilité dans toute la région. Nous espérons que les parties tiendront dûment compte des intérêts fondamentaux de la population, qu'elles oublieront leurs rancunes, qu'elles rétabliront la confiance mutuelle, qu'elles réaliseront la réconciliation nationale et qu'elles uniront leurs efforts pour favoriser le développement. Les parties devraient poursuivre leurs efforts pour régler les questions en suspens afin de rétablir intégralement la bonne marche des institutions communes.

Il n'y a pas de développement sans paix et stabilité, et celles-ci s'appuient sur le développement. Actuellement, la Bosnie-Herzégovine s'efforce de consolider la paix. La reconstruction économique après le conflit est une tâche énorme, et nous en appelons à la générosité de la communauté internationale pour aider le peuple de Bosnie-Herzégovine à soigner ses blessures et à reconstruire ses maisons.

Nous appuyons les initiatives diplomatiques et politiques de la communauté internationale à l'appui du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons également les travaux réalisés par l'ONU, dans le domaine civil, conformément à l'Accord de paix. Nous pensons que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) doit se consacrer principalement aux tâches prescrites par l'Accord de paix.

La réforme judiciaire et les questions économiques soulèvent des problèmes délicats et complexes, et les enjeux sont importants. L'ONU devrait donc procéder avec prudence dans ces domaines.

Nous constatons que les pays qui fournissent des contingents à la Force de stabilisation revoient son futur mandat. Sur la base de l'expérience passée, les opérations autorisées ou approuvées par le Conseil de sécurité ont toujours été ajustées en fonction de changements de circonstances. Étant donné que la situation en Bosnie-Herzégovine continue d'être stable, nous espérons que les pays qui fournissent des contingents à la Force de stabilisation feront rapport en temps voulu au Conseil de sécurité sur la façon dont ils envisagent l'avenir. Nous voudrions également indiquer que la Force de stabilisation, comme son nom l'indique, est censée maintenir la stabilité. Nous espérons que toute mesure prise par la Force de stabilisation sera propice à la préservation de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix en Bosnie-Herzégovine et nous ne nourrissons aucun dessein personnel dans ce pays. Nous espérons sincèrement que les pays de l'ex-Yougoslavie, y compris la Bosnie-Herzégovine, pourront vivre dans l'harmonie. Nous souhaitons vivement que grâce aux efforts conjoints des parties intéressées, la Bosnie-Herzégovine pourra jouir d'une paix et d'une prospérité durables.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Chine pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : C'est avec un plaisir sincère que je prends part à cette séance du Conseil de sécurité sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, pays avec lequel la Russie entretient des relations amicales de longue date, relations qui ont été renforcées lors d'un séjour que le Ministre des affaires étrangères russe a récemment fait dans votre superbe pays, Monsieur le Président.

Il y a quelques jours, cela faisait deux ans que le Conseil de sécurité avait pris la décision de jeter les bases de la mise en oeuvre de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. En faisant le bilan du chemin parcouru, nous constatons avec satisfaction que, malgré certaines difficultés, le processus de paix est appliqué.

Dans l'ensemble, la façon dont est appliqué l'Accord de Dayton/Paris peut être considérée comme positive. Le maintien du climat de paix et la mise en place des fondations d'un État unifié constituent indubitablement d'importants succès. Nous avons pu faire progresser le processus de création d'institutions panbosniaques et le retour graduel des

réfugiés se poursuit. Grâce à l'assistance internationale, certains progrès ont été réalisés sur le plan économique.

Les parties bosniaques, dans l'ensemble, respectent l'engagement qu'elles ont pris dans le domaine militaire, ont exécuté des plans de réduction des armements et appliquent des mesures de renforcement de la confiance. En un mot, comme on l'a à nouveau reconnu à la récente conférence tenue à Bonn par le Conseil de mise en oeuvre de la paix, il n'y a pour le moment pas de solution de rechange à Dayton.

De même, il faut reconnaître que le rythme d'application de l'Accord de paix n'est pas à la mesure de l'appui fourni par la communauté internationale. Le processus de paix n'est pas encore irréversible. Il manque encore la volonté politique d'assurer la réconciliation et nous n'avons pas surmonté les stéréotypes issus de la mentalité de l'affrontement et les tentatives faites par les parties pour s'assurer des avantages particuliers.

Les tentatives négatives sont dans une large mesure neutralisées par la présence de forces multinationales qui permettent de stabiliser la situation et d'intensifier les efforts dans la mise en oeuvre du volet civil.

À cet égard, nous réaffirmons une fois de plus que nous rejetons résolument les tentatives visant à faire une interprétation arbitraire et unilatérale du mandat des structures internationales existantes, qui conduit à une accumulation d'éléments militaires dans l'arsenal des efforts de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine. La Russie est gravement préoccupée par le fait que ces cas de récidive se poursuivent.

Hier, près de la ville de Vitez, des sous-unités de la Force de stabilisation ont mené une opération préalablement planifiée pour arrêter par la force des individus accusés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elles ont de la sorte outrepassé le mandat de la Force de stabilisation approuvé par le Conseil de sécurité, qui exclut de telles actions de force contre des individus.

La Russie est surprise et préoccupée par le fait que le Haut Représentant, l'Ambassadeur Westendorp, qui est en dernier ressort le responsable du volet civil de l'Accord, n'ait été informé qu'ultérieurement de l'arrestation.

La Russie désapprouve tout acte unilatéral qui risquerait de menacer la vie des membres des forces de maintien de la paix ou de compromettre l'ensemble du processus d'un règlement en Bosnie et nous n'avons pas l'intention

d'en assumer la responsabilité. La justice doit l'emporter, mais seulement par des moyens légitimes.

La Russie participe activement aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue de stabiliser la situation et aux activités entreprises par d'autres structures internationales en Bosnie, en stricte conformité avec les dispositions de l'Accord de paix et les décisions du Conseil de sécurité. Nous pensons que la responsabilité du succès du processus de paix incombe essentiellement aux Bosniaques eux-mêmes et aux autorités qu'ils ont élus.

En outre, la situation actuelle exige que la communauté internationale continue d'aider les parties bosniaques. L'ONU contribue véritablement au règlement bosniaque. Nous apprécions grandement les travaux concrets du Groupe international de police en vue d'assurer la liberté de circulation, de superviser le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, de créer les conditions de sécurité nécessaires pour la tenue d'élections, et de tenter de réformer les organes de maintien de l'ordre en Bosnie. La Mission des Nations Unies participe activement au renforcement de la confiance sur le terrain, à la coordination des efforts des autres institutions spécialisées de l'ONU. Le Centre d'action antimines des Nations Unies joue un rôle important. Nous appuyons la poursuite des activités de la Mission des Nations Unies et du GIP dans le cadre du mandat actuel élaboré, avec l'accord des parties bosniaques, qui est une combinaison des dispositions pertinentes de l'Accord de paix et des décisions des institutions internationales sur un règlement bosniaque, y compris les décisions prises lors de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix réunie à Bonn.

Cette approche est reflétée dans le projet de résolution dont la Russie est l'un des auteurs.

La Fédération de Russie, en tant que participant actif au règlement bosniaque, est fermement convaincue qu'à cette étape cruciale du processus de paix, il est indispensable que toutes les institutions internationales concernées continuent comme par le passé de surveiller de près la situation dans un esprit neutre et sans parti pris et se conforment strictement à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Dayton/Paris. Ce n'est qu'ainsi que la mise en oeuvre réussie d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine et l'émergence de cet État en tant qu'État unifié, démocratique, multiethnique et prospère pourront être garanties.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées et d'avoir mentionné la visite

très appréciée au Costa Rica du Ministre des affaires étrangères, M. Primakov, il y a quelques jours.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Portugal et le Costa Rica font tous les deux parties de la famille ibéro-américaine et ont profité de leur présence au Conseil de sécurité pour intensifier leur coopération. C'est la raison pour laquelle c'est pour moi un grand plaisir que de voir M. Fernando Naranjo Villalobos présider la présente séance du Conseil de sécurité.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. La tenue d'élections municipales en septembre et le maintien d'un climat de sécurité sont l'aboutissement d'une année d'efforts conjoints de la communauté internationale pour aider le peuple bosniaque à instaurer une paix durable.

Mais malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), ainsi que le Groupe international de police (GIP), jouent un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine et il est évident que leurs tâches ont été exécutées efficacement au cours de l'année écoulée.

C'est une mission difficile et complexe, qui exige également une contribution essentielle de la part d'autres acteurs internationaux, en particulier la Force multinationale de stabilisation (SFOR) dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui fournit un environnement de sécurité nécessaire à la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

En dernière analyse, cependant, les efforts de la communauté internationale en Bosnie ne représenteraient pas grand-chose si les parties bosniaques elles-mêmes ne s'étaient pas pleinement engagées envers la cause de la paix et à coopérer avec l'ONU, la SFOR, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales, ainsi qu'entre elles.

C'est le seul moyen d'établir une paix durable en Bosnie. Nous demandons instamment aux parties de redoubler d'efforts pour remédier à l'insuffisance des progrès, notamment dans les domaines suivants : le fonctionnement des institutions communes, la protection des droits de l'homme, le retour des réfugiés, la gestion économique et la

coopération avec le Tribunal international. En outre, la mise en oeuvre des résultats des élections municipales doit être achevée tandis qu'il faut régler les graves problèmes que pose l'administration locale.

Nous nous félicitons des conclusions de la Conférence de mise en oeuvre de la paix de Bonn qui a poursuivi les travaux des réunions précédentes du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenues à Londres et à Sintra, où est exposé clairement ce que les parties bosniaques ont encore à faire. Concurrément avec l'Accord de paix, elles représentent le modèle de paix souhaitable en Bosnie. Et, comme le Conseil de mise en oeuvre de la paix l'a confirmé à Bonn, il n'y a pas d'autre choix que l'Accord de paix. Par conséquent, le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et, partant, du Groupe international de police (GIP), doit être prorogé afin qu'elle puisse poursuivre son travail important dans les domaines de la réforme de la police, ainsi que dans les autres où des tâches lui ont été confiées ainsi qu'à l'unité civile de la MINUBH.

Sans un dispositif de sécurité adéquat, cependant, le travail de l'ONU et d'autres dans la mise en oeuvre des volets civils de l'Accord de paix sera compromis. Ce dispositif de sécurité est actuellement fourni par la SFOR. Mais un accord de sécurité adéquat doit être établi après la fin du mandat de la SFOR afin d'assurer la continuité des efforts de la communauté internationale en Bosnie.

Le Portugal a plus de 60 personnes qui servent dans le GIP et plus de 300 qui servent dans la SFOR. Nous sommes convaincus de la nécessité d'avoir une sécurité adéquate.

L'ONU, en aidant à la mise en oeuvre des volets civils de l'Accord de paix, coopère également avec l'OSCE et avec le Haut Représentant. Leur activité et celle d'autres sont cruciales pour le processus de consolidation de la paix en Bosnie. Nous rendons hommage au Haut Représentant, M. Carlos Westendorp, ainsi qu'au personnel de l'ONU et des autres organisations internationales qui travaillent d'arrache-pied pour ramener une paix durable en Bosnie, souvent dans des circonstances dangereuses, voire fatales. Le Portugal regrette les pertes de vies humaines causées par l'accident d'hélicoptère du 17 septembre 1997.

Les efforts de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine ont été importants et nous ne devons pas oublier que, il n'y a pas si longtemps, des combats avaient lieu au grand jour en Bosnie et que les populations civiles étaient soumises à des bombardements quotidiens.

Le temps du retrait de la communauté internationale n'est pas encore venu. Pour le moment, la communauté internationale doit rester en Bosnie-Herzégovine pour contribuer à la consolidation de la paix. Cela permettra d'intensifier le processus de relèvement économique et de développement. Il est avant tout essentiel d'assurer une véritable réconciliation entre les populations de Bosnie-Herzégovine où l'état de droit l'emportera sur la loi de la guerre.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, diriger aujourd'hui les délibérations du Conseil de sécurité.

Étant donné que la Pologne souscrit à la déclaration que va faire l'Ambassadeur Wolzfeld au nom de l'Union européenne et des pays associés, je me propose dans ma déclaration de mettre en lumière certains points qui ont une importance particulière pour mon pays.

La Pologne, ainsi que les autres membres de la communauté internationale, attache une grande importance à la situation en Bosnie-Herzégovine. Avec la signature de l'Accord de paix, ce pays ami a entrepris un voyage difficile menant à la paix et à la stabilité fondées sur une coexistence harmonieuse de tous les éléments qui composent sa société multiethnique. L'avenir même de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays indépendant et les perspectives d'une paix durable dans toute la région dépendent de l'aisance et de la célérité avec lesquelles ce voyage est accompli.

Les progrès que la Bosnie-Herzégovine a faits depuis la conclusion de la Conférence de Dayton, Ohio, sont réellement importants. Ils constituent une nouvelle preuve de la clairvoyance politique des architectes de cet édifice unique et complexe connu sous le nom d'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et, en fait, sont à porter au crédit de l'appui multidimensionnel de la communauté internationale pour une Bosnie-Herzégovine pacifique et prospère.

Ayant participé à la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix qui s'est tenue récemment à Bonn, la Pologne fait pleinement siennes les analyses et les conclusions de la Conférence. Nous nous associons aux autres membres pour demander instamment aux autorités en Bosnie-Herzégovine

d'honorer les engagements qu'ils ont pris, à maintes reprises, à savoir faire la paix dans leur pays et rendre ses entités autonomes. Pour atteindre cet objectif, de nouveaux progrès sont nécessaires pour créer des structures gouvernementales qui fonctionnent, faire avancer le processus de démocratisation, instituer une protection adéquate des droits de l'homme, réformer les institutions chargées de faire respecter la loi et le système judiciaire, créer les conditions nécessaires au retour des réfugiés et des personnes déplacées, et guérir l'économie de ses nombreux maux.

Qu'il me soit permis d'axer mon intervention sur deux questions qui, de l'avis de ma délégation, revêtent une importance particulière pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, et, en fait, pour l'avenir de toute la région. La première est le problème de la coopération des pays intéressés avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous regrettons de devoir constater qu'il en est encore qui semblent prendre à la légère les obligations qui sont les leurs aux termes de l'Accord de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À notre avis, la réalisation de progrès dans l'administration de la justice est essentielle pour les perspectives de réconciliation nationale, de paix et de stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région. Nous nous associons à d'autres pour demander aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de veiller à ce que les accusés soient jugés comme il est stipulé dans les décisions du Conseil de sécurité.

La deuxième question que je voudrais aborder brièvement concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées. À en juger par le nombre de ceux qui ont décidé de retourner dans leurs foyers d'origine, on peut, en fait, mesurer de façon assez précise les progrès faits dans toute autre partie du processus de normalisation de la vie politique, sociale et économique du pays. Nous comprenons très bien la complexité de l'ensemble du problème, mais en même temps nous croyons qu'il faut redoubler d'efforts et qu'ils doivent être mieux ciblés afin de réaliser une percée réelle dans ce domaine.

Ma délégation estime que le Groupe international de police (GIP) a joué un rôle extrêmement important en créant des conditions favorables à une paix sûre et durable en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons des progrès faits sous d'autres aspects des activités du GIP, y compris l'assistance fournie à la restructuration et à la formation de la police locale, ainsi qu'à la promotion des normes démocratiques modèles au sein des forces de police du pays. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son dernier rapport, cependant, il reste encore beaucoup à faire, et une présence prolongée du GIP est à notre avis indispensable.

Il importe, cependant, que les contrôleurs du GIP continuent d'être protégés par des arrangements de sécurité adéquats qui, maintenant, ne peuvent être assurés que par une force militaire internationale crédible.

Étant donné l'ampleur de la tâche à accomplir en Bosnie-Herzégovine un gros effort d'organisation et de coordination est nécessaire de la part des acteurs internationaux présents dans le pays. Nous estimons que leur action mérite notre vive gratitude. Le débat d'aujourd'hui et le début d'une nouvelle phase de la mise en oeuvre de l'Accord de paix se situent au moment où la Pologne se prépare à assumer les fonctions de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 1998. Nous sommes disposés à coopérer avec tous nos partenaires pour aider le peuple de Bosnie-Herzégovine à construire un pays pacifique, prospère et stable.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais dire, d'emblée, que c'est un grand honneur pour moi que de participer à ce débat sous votre présidence éclairée.

On espérait beaucoup de l'Accord de paix de Dayton lorsqu'il a été conclu, il y a deux ans. Les attentes étaient peut-être excessives, d'où bien des amertumes et bien des impatiences. Dans ce contexte, il est important de ne pas perdre de vue ce qui a véritablement été réalisé.

Après le succès de la mise en oeuvre du volet militaire, nous avons assisté à l'établissement d'une présidence collégiale et d'un Conseil des ministres. Nous avons également constaté une plus grande liberté de circulation, un relèvement économique dans certains domaines et des progrès de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité. La situation des médias s'est améliorée. Trois importants scrutins ont eu lieu : des élections parlementaires en septembre 1996, des élections municipales en septembre 1997 et plus récemment des élections extraordinaires en Republika Srpska. Les processus électoraux ont graduellement accru les possibilités de faire avancer la mise en oeuvre du volet civil des accords de paix. Il faut signaler en particulier l'accroissement récent du nombre de personnes mises en accusation et placées sous la garde du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les progrès récents sont encore loin d'être suffisants, mais ils ont au moins ouvert des perspectives d'avenir

viable à des centaines de milliers de personnes, et préparé le terrain pour de nouveaux progrès. En Bosnie-Herzégovine, des îlots de normalité existent aujourd'hui tant sur le plan politique que sur le plan civique.

Ces progrès sont dus essentiellement à une meilleure coordination des efforts de la communauté internationale, sous l'égide du Haut Représentant, du Groupe de contact, du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix et de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

S'agissant de la Mission des Nations Unies, je tiens à rendre nommément hommage à M. Kai Eide, sous la direction compétente duquel la Mission s'est acquittée de son mandat avec efficacité. Le succès des programmes de réforme et de restructuration de la police locale, dans la Fédération et plus récemment en Republika Srpska, mérite à cet égard une mention particulière. Il faut se féliciter aussi de la coopération étroite et de la répartition efficace des responsabilités entre le Groupe international de police (GIP) et la Force multinationale de stabilisation (SFOR). En prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies, y compris du GIP, le Conseil de sécurité enverra un message clair confirmant qu'il reste résolument attaché à la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine.

En analysant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la paix, il faut aussi reconnaître l'importance des milliers d'initiatives et de décisions prises par des particuliers et des organisations non gouvernementales en Bosnie-Herzégovine. Ensemble, ils ont montré qu'il existe toujours une identité bosniaque qui va au-delà des clivages ethniques.

Malheureusement le rôle des dirigeants de Bosnie-Herzégovine dans le processus n'a jusqu'ici pas été convaincant. Il est décevant que nombre de questions majeures demeurent en suspens, essentiellement du fait que les dirigeants politiques s'en tiennent à des approches nationalistes dépassées.

Dès la conclusion de l'Accord de paix de Dayton, la Suède a souligné qu'il importait d'envisager sa mise en oeuvre dans une perspective à long terme. Après tant de mois de souffrances et de destructions, il faut du temps pour que les groupes ethniques acceptent de vivre ensemble et retrouvent la confiance.

Bien que cette perspective à long terme ne puisse pas toujours être explicite dans des résolutions contraignantes, la Suède est certaine que dans la pratique, la communauté internationale l'a de plus en plus présente à l'esprit, comme

l'atteste clairement la détermination exprimée la semaine dernière dans la déclaration de Bonn. Une des tâches qui restent à accomplir est de veiller à ce que les élections de septembre 1998 soient libres et régulières. La liberté de circulation et le fonctionnement des communications au niveau national doivent progresser. À cet égard, la poursuite des activités de déminage et la suppression des points de contrôle illégaux revêtent une importance capitale.

À l'instar du Haut Représentant, la Suède estime qu'en 1998 les efforts doivent porter sur la liberté de la presse et le contrôle démocratique de la police. Il est aussi essentiel de permettre aux réfugiés et aux déplacés de rentrer dans leurs foyers, notamment dans les zones où ils feraient partie d'un groupe minoritaire. Le succès du retour des réfugiés en 1998 sera déterminant pour tout le processus de réconciliation. L'appel lancé à Bonn au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour qu'il envisage le retour des réfugiés dans une perspective régionale englobant la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie, est particulièrement important. À cet égard, nous prenons acte avec satisfaction de la déclaration faite hier à Genève par le représentant de la Republika Srpska selon laquelle

«tous les retours spontanés de membres des groupes minoritaires réfugiés dans des pays d'asile ou dans la Fédération sont encouragés.»

Je suis convaincu qu'une fois mis en pratique, ce principe suscitera des mouvements similaires ailleurs dans la région.

La création d'institutions communes opérationnelles ainsi que l'adoption et la mise en oeuvre des lois essentielles auraient déjà dû se faire il y a fort longtemps. Ces questions doivent être réglées intégralement et sans retard.

Enfin — et ceci n'est certainement pas le moins important —, les criminels de guerre mis en accusation doivent être présentés au Tribunal de La Haye. Il est de plus en plus préoccupant que certains d'entre eux continuent d'avoir la haute main sur la vie politique à Pale.

Le temps n'est pas encore venu de réduire la participation internationale au processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Mon pays s'engage à appuyer pleinement le processus dans le pays et dans la région. Nous sommes toutefois convaincus que l'aboutissement des efforts que nous faisons pour mettre en oeuvre le volet civil, notamment au moyen du GIP, nécessite le maintien d'une force militaire internationale crédible en Bosnie. La Suède est disposée à continuer de contribuer à une telle force après le retrait de la Force multinationale de stabilisation (SFOR), à condition

qu'elle soit toujours dotée d'un mandat des Nations Unies, qu'elle soit dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et qu'elle bénéficie d'une participation des États-Unis sur le terrain. À cet égard, nous nous félicitons vivement de la déclaration faite aujourd'hui par M. William Clinton, Président des États-Unis.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Suède des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à m'associer aux autres orateurs pour vous remercier personnellement d'être présent parmi nous, cet après-midi.

Avant d'entamer ma déclaration, je voudrais, au nom du Gouvernement britannique, saluer la dernière action de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) qui, comme l'y habilite les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a arrêté deux Croates bosniaques mis en accusation pour crimes de guerre. Nous félicitons les troupes de la SFOR de leur opération courageuse et réussie. Les autres accusés de crimes de guerre toujours en fuite doivent savoir qu'ils devront rendre des comptes. Ils doivent se présenter immédiatement au Tribunal pénal international. Et toutes les parties à l'Accord de paix doivent également respecter leur engagement de transférer les personnes accusées de crimes de guerre à La Haye. La justice est une condition indispensable à une paix et une réconciliation véritables en Bosnie. L'opération menée la nuit dernière par la SFOR va dans ce sens.

La Conférence de Bonn sur la mise en oeuvre de la paix a établi un programme accéléré de mise en oeuvre du volet civil pour l'an prochain et a réaffirmé que la seule chance de progrès dans un État unifié de Bosnie-Herzégovine comprenant deux entités multiethniques, et dont la souveraineté et la sécurité soient garanties à l'intérieur de ses frontières existantes.

Le Royaume-Uni est déterminé à appuyer de tout son poids le processus de paix. Nous adhérons fermement à l'intention du Haut Représentant d'exercer tous ses pouvoirs, conformément à l'Accord de Dayton, pour faire progresser la mise en oeuvre de la paix. La Conférence de Bonn a réaffirmé que la communauté internationale appuie pleinement ses efforts.

Notre objectif, tout comme celui de la communauté internationale, est une Bosnie démocratique et prospère occupant sa place en Europe en tant que nation moderne. La

communauté internationale fait des efforts considérables pour cela et des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales présentes en Bosnie, notamment Carlos Westendorp et Kai Eide et leurs équipes, méritent notre appui et notre gratitude pour ce qu'ils ont réalisé en deux ans, depuis Dayton. La perte tragique de 12 membres du personnel international dans un accident d'hélicoptère en Bosnie, le 17 septembre, témoigne du courage et de l'engagement de ceux qui essaient d'instaurer la paix dans ce pays troublé.

Nous avons assumé notre part du contrat. Il est temps à présent pour les autorités bosniaques d'en faire autant. La Conférence de Bonn sur la mise en oeuvre de la paix a été très claire à ce sujet. Nous attendons des autorités bosniaques qu'elles prennent les mesures qui s'imposent pour assurer la liberté des médias. Nous attendons qu'elles prennent les mesures qui s'imposent pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent réintégrer leurs foyers, et nous attendons qu'elles apportent les changements nécessaires aux lois sur la propriété de façon à les rendre justes. Nous attendons de voir progresser la consolidation des institutions centrales et l'introduction de méthodes de conduite avisée des affaires publiques, notamment en matière de transparence dans les comptes publics. Nous espérons que la nouvelle Assemblée de la Republika Srpska et le Gouvernement se rencontreront bientôt et veilleront à ce que toutes les institutions politiques en Bosnie-Herzégovine soient conformes aux normes de démocratisation et de comptabilité internationalement acceptées.

Comme je l'ai dit, il y a un moment, nous attendons des autorités bosniaques et de leurs voisins qu'ils livrent toutes les personnes présumées responsables de crimes de guerre au Tribunal pénal international de La Haye chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, comme ils se sont engagés à le faire.

Nous espérons aussi que les délais fixés à Bonn seront respectés. Nous regrettons que les parties aient buté sur le premier obstacle qui se dressait devant elles, en n'adoptant pas la loi sur la citoyenneté. Nous nous félicitons de l'initiative du Haut Représentant de faire appliquer la loi sur une base transitoire en attendant qu'elle soit adoptée par l'Assemblée parlementaire.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne se félicite également que, cette année, la SFOR ait apporté un appui direct à la mise en oeuvre du volet civil. Le prolongement du succès de cette entreprise dépendra de la capacité de

maintenir un environnement sûr. Suite à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) tenue le 16 décembre 1997, l'OTAN examine actuellement les options qui s'offrent pour une force de suivi qui succéderait à la SFOR, lorsque le mandat de cette dernière prendra fin en juin de l'année prochaine.

Les troupes britanniques sont sur le terrain en Bosnie depuis le début de la présence de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), et elles constituent toujours le plus gros contingent européen. Les ministres britanniques ont indiqué clairement qu'elles étaient prêtes à rester pendant quelque temps si d'autres en faisaient autant.

Aussi nous félicitons-nous chaleureusement de l'engagement de principe du Président Clinton de fournir des contingents et une force de commandement américains pour la force de suivi. Cela permettra d'assurer le succès de la mission de suivi de la SFOR, et de consolider les acquis non négligeables réalisés dans la mise en oeuvre du volet civil. Nous attendons avec intérêt la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, y compris celui du Groupe international de police (GIP). Le dévouement et le professionnalisme du personnel du GIP sont un important moteur de changement en Bosnie-Herzégovine. Le Royaume-Uni appuie fermement le renforcement de son rôle tel qu'envisagé à Bonn, en particulier dans le domaine de la formation des forces de police de l'entité, afin qu'elles servent leurs communautés de façon professionnelle et non discriminatoire en maintenant la primauté du droit. Le Royaume-Uni se félicite de la nomination du Chef adjoint de la police britannique, M. Richard Monk, en tant que Commissaire du GIP. Nous lui apporterons tout notre appui dans cette tâche importante.

Nous estimons que la prorogation du mandat du GIP pour six mois, sur une base renouvelable, de manière à l'aligner sur le mandat de la SFOR, est cohérente d'un point de vue stratégique tout en étant le meilleur moyen de satisfaire aux exigences opérationnelles. Nous espérons que l'on s'entendra sur cette prorogation sans difficulté.

Nous souhaitons tous voir la Bosnie revenir à la normalité. Personne ne s'attend à ce que tout soit reconstruit en un jour, et le Royaume-Uni est prêt à prolonger son engagement si d'autres en font autant. Notre investissement financier et militaire s'élève jusqu'à présent à un milliard de livres. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, notre but était de voir la Bosnie participer pleinement à l'Europe. Mais cela, comme la paix durable, ne saurait être un cadeau de la communauté internationale, quelle que soit

la mesure de son investissement en Bosnie. C'est en dernier ressort l'action des dirigeants bosniaques qui déterminera la manière dont la Bosnie fera son entrée dans le XXI^e siècle. Ils devront en répondre devant l'histoire, devant la communauté internationale et devant leur propre peuple.

M. Dejammet (France) : Je voudrais dire à quel point nous sommes honorés aujourd'hui de débattre sous la présidence d'un ministre des affaires étrangères d'un pays qui est un peu devenu le symbole de la recherche de solutions pacifiques et de la mise en oeuvre du droit.

Nous entrons dans la troisième année de la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes également à mi-chemin de la période de consolidation.

Le plan de consolidation adopté l'an passé pour une période de deux ans reposait sur une logique nouvelle — celle d'une approche contractuelle et conditionnelle du processus de paix, approche qui peut se résumer aisément : il n'y a pas d'alternative crédible à l'Accord de paix, et la responsabilité de la mise en oeuvre de cet Accord incombe en premier lieu aux autorités élues de Bosnie-Herzégovine.

Une simple comparaison avec la situation qui prévalait voici seulement deux ans, en Bosnie-Herzégovine, permet heureusement de constater des progrès : le volet militaire de l'Accord de paix est largement réalisé. Un effort considérable de reconstruction a été entrepris dans le pays, et il faut en féliciter les autorités.

L'Union européenne, à ce titre, s'honore d'être de loin le plus grand fournisseur d'aide en vue de ce rétablissement des structures économiques de la Bosnie-Herzégovine. Il convient toutefois de rappeler que la poursuite de l'assistance internationale est liée au respect par les parties des obligations qui découlent de l'Accord. Cette conditionnalité doit être perçue de façon positive : ceux qui coopèrent de bonne foi à la mise en oeuvre des accords, qu'il s'agisse de l'échelon central, local ou municipal, peuvent être assurés de notre soutien.

Cet énorme effort d'assistance ne saurait toutefois conduire à un rétablissement durable de la situation en Bosnie-Herzégovine, si les réformes nécessaires ne sont pas engagées et si les institutions centrales ne sont pas en mesure de fonctionner de façon plus satisfaisante. Le respect de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, la mise en place des conditions matérielles et politiques nécessaires au fonctionnement des institutions à tous les niveaux constituent donc des priorités.

Au-delà de ces difficultés qui touchent au fonctionnement des institutions centrales, des progrès restent encore nécessaires dans de nombreux domaines : le renforcement de la démocratisation, le développement d'une information pluraliste, la réforme de la police et du système judiciaire et la lutte contre la corruption. La France souligne également l'importance d'une amélioration de la situation en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Sur plus de 2 millions de réfugiés, moins de 200 000, en effet, ont pu, à ce jour, rentrer dans leurs foyers.

La France se prononce d'autre part sans ambiguïté pour que toutes les personnes inculpées soient livrées au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Là encore, la responsabilité première de livrer les criminels de guerre recherchés incombe aux parties. La France, qui a été à l'origine de la création du Tribunal, la France, dont l'armée a payé un très lourd tribut au service de la paix en Bosnie-Herzégovine — 70 morts et 700 blessés — a été profondément choquée par de récentes déclarations à la presse mettant en cause le comportement des États participant à la Force multinationale de stabilisation (SFOR) dans la mise en oeuvre des décisions du Tribunal. Ainsi que l'a récemment confirmé le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tous les alliés et les pays qui participent à la Force de stabilisation partagent en effet la même détermination pour garantir que les criminels de guerre recherchés seront livrés à la justice. L'arrestation, en Bosnie centrale, de deux personnes inculpées, qui vient de se produire, en est d'ailleurs l'exemple. Il s'agit d'un effort conjoint, sous une chaîne de commandement unique et selon des règles d'engagement identiques. La politique suivie dans ce domaine est décidée par le Conseil de l'Atlantique Nord. Les militaires français aujourd'hui présents en Bosnie-Herzégovine obéissent, comme les autres, à ces directives fixées conjointement par les alliés et appliquent strictement les règles d'engagement établies par l'OTAN pour l'appréhension des personnes recherchées par le Tribunal.

La situation en Bosnie-Herzégovine nécessite des efforts supplémentaires de tous et plus particulièrement des parties. Il ne reste qu'une année avant l'achèvement du plan de consolidation et il ne reste que quelques mois avant la tenue des prochaines élections générales.

Il y a donc urgence. La Conférence sur la mise en oeuvre de la paix qui vient de se tenir à Bonn a indiqué clairement la voie à suivre.

Le Haut Représentant chargé de l'application du volet civil des accords de paix continuera de jouer un rôle essentiel de coordination à cet égard. Les efforts sans relâche de M. Carl Bildt et ceux aujourd'hui de M. Carlos Westendorp ont amplement contribué aux succès enregistrés en Bosnie-Herzégovine depuis la fin des hostilités. Le Haut Représentant peut compter à ce titre sur le soutien constant de nos autorités.

Les Nations Unies contribuent également de façon importante à la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine et dans la région : ainsi des actions menées par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et en particulier par le Groupe international de police. La France tient à cet égard à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, M. Eide, pour ses efforts en faveur du processus de paix; elle assure aujourd'hui Mme Elisabeth Rehn, qui va lui succéder, de son entier soutien.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la France des paroles très aimables qu'il a eues pour mon pays.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi que de commencer ma déclaration en souhaitant la bienvenue à Son Excellence le Ministre costa-ricain des affaires étrangères, qui préside le Conseil. Le Costa Rica est un pays qui a toujours contribué de manière constructive au maintien de la paix dans le monde.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour examiner et évaluer la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'exercice par le Conseil de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette responsabilité englobe le suivi de l'exécution de tous les accords de paix dans toutes les zones de conflit afin de prévenir les contretemps, de veiller à l'application effective et équilibrée des dispositions de ces accords et, de cette façon, de veiller aux

intérêts de toutes les parties concernées dans la réalisation de la sécurité, de la stabilité et de la paix.

Notre débat général revêt aujourd'hui une importance toute particulière du fait qu'il a lieu sur une toile de fond favorable, caractérisée par le fait que nombre d'objectifs fixés à l'Accord de Dayton ont été réalisés. Les principaux de ces acquis sont sans doute les élections présidentielles, qui ont été suivies par les élections municipales et celles d'autres organes législatifs. Voilà autant d'indications que l'application de l'Accord de Dayton progresse dans la bonne direction en ce qui concerne certains domaines.

Cela étant, une analyse détaillée de l'équilibre de la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord de paix fait clairement apparaître que malgré les progrès accomplis, l'application de l'Accord reste lente dans certains domaines, au point que nous en sommes inquiets et que nous craignons même que l'ensemble du processus de paix ne s'effondre.

Il convient de noter que les progrès réalisés récemment dans la mise en oeuvre de l'Accord sont étroitement liés aux efforts déployés pour régler la question des crimes de guerre. Malgré les difficultés rencontrées dans le traitement de cette question, le fait que la Force de stabilisation (SFOR) ait arrêté le 10 juillet 1997 une des personnes accusées de crimes de guerre et, hier soir, deux autres criminels de guerre croates, ne laisse subsister aucun doute sur le fait que la SFOR est effectivement en mesure de s'occuper de cette question. C'est d'autant plus vrai que, sur un total de 78 accusés, 20 seulement ont été arrêtés : 14 Croates, trois Bosniaques et trois Serbes. Deux seulement ont été jugés et condamnés. Cinq sont en cours de jugement dans deux affaires différentes. Il est à noter aussi que les Bosniaques étaient la seule partie à avoir transféré tous les accusés relevant de leur compétence — les trois — et que la Croatie a montré beaucoup de bonne volonté. La Republika Srpska est la seule partie à avoir refusé jusqu'ici de coopérer avec le Tribunal pénal international. Sur 57 accusés serbes, trois seulement ont été appréhendés, ce qui veut dire qu'ils sont encore nombreux à être en liberté.

Une analyse approfondie des chiffres que je viens de donner et le fait que des suspects essentiels, dont Karadzic et Mladic, n'aient pas été arrêtés et gardent même une grande influence politique, nous conduisent à conclure que le processus de paix en Bosnie ne progressera pas de manière régulière tant que ces accusés ne seront pas arrêtés, et que le processus de réconciliation n'aboutira pas tant qu'ils n'auront pas été jugés.

Le Conseil de sécurité a le devoir historique, en cette étape importante, de donner mandat à la SFOR et à la force qui lui succédera pour poursuivre les criminels de guerre et les amener devant la justice. Le Conseil se doit aussi de donner au Tribunal les moyens financiers nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche avec la diligence et l'efficacité requises.

La crise constitutionnelle qui a éclaté en Republika Srpska a gravement alarmé la communauté internationale. Elle a apporté la preuve qu'en ne supervisant pas la mise en oeuvre de l'Accord de paix et en n'arrêtant pas les criminels de guerre, on peut encourager une plus grande division plutôt que l'unification. La division *de facto* de cette entité en deux parties, l'une dirigée depuis Pale et l'autre depuis Banja Luka, est l'illustration concrète des conséquences d'une telle situation, surtout si l'on pense à la lutte ouverte pour le pouvoir à laquelle participent certains criminels de guerre.

Malgré tout cela, les élections législatives organisées en novembre dernier ont amené une lueur d'espoir. Nous espérons que la situation évoluera en conséquence. Cela étant, aucun changement ne surviendra sans que soient pleinement mis en oeuvre les résultats des élections, d'une manière qui permette la réunification de cette entité. À cet égard, la communauté internationale doit se donner pour ligne de conduite de lier l'aide économique à la réalisation des objectifs politiques recherchés, surtout s'agissant de la Republika Srpska.

La mise en oeuvre de l'annexe 7 de l'Accord de paix de Dayton concernant le rapatriement librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier dans les régions où ils sont minoritaires, s'est avérée à la fois décevante et décourageante. Ce processus montre clairement que l'attention excessive accordée aux aspects politiques de l'Accord de Dayton au détriment des aspects humanitaires et ethniques peut nuire à la paix partout en Bosnie.

Sur plus de 2 millions de personnes déplacées à la fin des hostilités, 381 000 seulement — 171 000 réfugiés et 210 000 personnes déplacées — ont regagné leur foyer. À ce jour, il n'y a pas eu de possibilité pour les autres réfugiés ou personnes déplacées de rentrer chez eux.

Malgré le succès relatif de l'initiative Villes ouvertes lancée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui vise à contribuer à la fourniture d'une aide économique aux réfugiés et aux personnes déplacées à leur lieu actuel de résidence, et malgré le plan-cadre adopté par

la communauté internationale en vue du rapatriement d'un grand nombre de réfugiés, des obstacles politiques majeurs entravant la réalisation de ces plans subsistent. Il est donc devenu urgent de prendre des mesures décisives, dont les plus importantes sont l'abrogation dans toute la Bosnie-Herzégovine des lois sur la propriété fondées sur l'appartenance ethnique et l'organisation rapide du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées vers leur maison d'origine et non pas — j'insiste sur le «non» — vers tout autre lieu où on les obligerait à s'installer.

Les droits de l'homme, la liberté de circulation et la liberté de la presse dans toute la Bosnie-Herzégovine — qui ont pris de plus en plus d'importance au fil du temps — doivent être pleinement respectés et garantis.

Je passe maintenant à la mise en oeuvre des dispositions militaires et de stabilité régionale de l'Accord de Dayton. La date prévue pour la mise en oeuvre de la deuxième phase de la période de réduction des armements dans le cadre de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional était le 31 octobre 1997. La Republika Srpska continue cependant de refuser de procéder aux profondes coupes nécessaires pour respecter les dispositions de cet Accord, jetant ainsi le doute sur ses intentions militaires, étant donné en particulier que les capacités militaires de la Fédération continuent d'être bien en-deçà du maximum fixé par l'Accord. À cet égard, les craintes et les préoccupations exprimées par la Republika Srpska vis-à-vis du programme d'équipement et de formation ne sont pas justifiées si elle a la volonté politique de se réconcilier et d'éviter les affrontements militaires.

Le Conseil de sécurité a par conséquent une responsabilité particulière dans la mise en oeuvre de ce volet de l'Accord de Dayton, pas uniquement pour empêcher qu'un conflit n'éclate à l'avenir dans cette région, mais également dans le cadre de l'accomplissement des responsabilités qui lui sont confiées par la Charte pour la maîtrise des armements.

Pour ce qui est de la création d'institutions communes, l'Égypte a suivi de près les résultats des différentes réunions du Conseil de mise en oeuvre de la paix, dont la plus récente a eu lieu à Bonn les 9 et 10 de ce mois. Nous voulons réaffirmer une nouvelle fois que la victoire des forces de la réunification dépendra dans une large mesure de la création d'institutions communes. Il n'est pas logique, par exemple, de parler de réunification alors qu'il n'y a pas de contacts téléphoniques directs entre la Fédération et la Republika Srpska, qu'il n'y a pas de monnaie commune, que les lois sur la citoyenneté n'ont pas encore été promulguées, et qu'il n'existe pas de capacité économique pour

créer ces institutions, dans un environnement qui ne permet pas la liberté de circulation nécessaire.

Dans ce cadre, on doit accorder une haute priorité aux efforts de reconstruction et de développement économique dans le combat pour réunifier la Bosnie, pas uniquement dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, mais également dans celui des efforts inlassables déployés par la communauté internationale en vue d'aider la Bosnie. Bien que les donateurs aient respecté leur engagement en versant 1 milliard 800 millions de dollars en 1996 et se soient également engagés à verser 1 milliard 240 millions de dollars en 1997, le refus de la Republika Srpska de participer à la conférence annuelle des donateurs, qui s'inscrit dans le cadre de son refus des efforts d'intégration et d'unification soulève des questions graves sur les intentions de cette entité à cette étape difficile de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton.

Ce qui entrave actuellement les efforts de reconstruction et de développement de la Bosnie-Herzégovine, ce sont des considérations relatives au contrôle politique de l'économie et l'absence d'un degré minimum de transparence dans les questions économiques. Cela est, sans le moindre doute, le résultat du manque de confiance entre les différentes parties. Les efforts de reconstruction doivent donc être liés à la bonne disposition des parties à l'égard des efforts politiques qui sont déployés. La résolution de l'Assemblée générale de cette année sur la situation en Bosnie-Herzégovine a envoyé le message approprié en liant l'assistance économique à la bonne disposition des parties à l'égard des efforts visant à parvenir à un règlement politique. Nous espérons que cela permettra d'améliorer la disposition des parties à l'égard des efforts politiques.

J'ai présenté le point de vue de l'Égypte sur la situation en Bosnie-Herzégovine, qui est partagé par tous les États membres du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine. Nous estimons qu'il est très important que le rôle du Conseil de sécurité en Bosnie-Herzégovine ne se limite pas à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), malgré ses efforts considérables qui ont contribué à la stabilisation de la situation, ni aux efforts déployés par le Groupe international de police (GIP) pour restructurer les forces de police. Tous ces efforts sont clairement mentionnés dans le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Nous estimons qu'il est important que le Conseil de sécurité élabore un certain nombre de directives pour traiter les problèmes susmentionnés en coordination avec le Conseil de mise en oeuvre de la paix pour la Bosnie. Nous pensons qu'il importe également que le Conseil de sécurité assigne

un rôle d'une plus grande portée à la Force multinationale de stabilisation (SFOR) et à la force qui va lui succéder en juin de l'année prochaine, afin d'imposer la volonté de la communauté internationale et du peuple de Bosnie de créer un État unifié et multiethnique, dont la population vivra ensemble sous un même toit, et jouira de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage au Haut Représentant pour la Bosnie, M. Carlos Westendorp, pour les efforts qu'il a déployés compte tenu en particulier des conditions dans lesquelles il assume actuellement ses tâches. Je rends également hommage au Représentant spécial du Secrétaire général en Bosnie, au Commandant de la GIP, aux dirigeants de la SFOR, pour leurs efforts, ainsi qu'aux hommes et femmes qui travaillent dans des circonstances difficiles pour soutenir la paix en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous souhaiter la bienvenue à New York pour présider cette importante séance. Nous vous rendons hommage pour les efforts constamment déployés par votre pays en faveur de la paix.

Si nous faisons le bilan des progrès qui ont été accomplis au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la conclusion de l'Accord de paix de Dayton, nous constatons que beaucoup a, en effet, été réalisé. La Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui très différente de ce qu'elle était en 1995, elle jouit d'une plus grande stabilité, elle connaît beaucoup moins de violence, et elle est promise à un avenir plus brillant. Cette évolution positive est due en grande partie à la participation coordonnée d'une multitude d'acteurs internationaux présents dans la région, y compris la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Haut Représentant et son équipe, les valeureux hommes et femmes de la Force de stabilisation, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les institutions spécialisées des Nations Unies et une gamme d'organisations non gouvernementales. La République de Corée se félicite vivement de tous les efforts dévoués qu'ils ont déployés pour promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays dévasté par la guerre, et elle rend un vibrant hommage à tous ceux qui ont consenti un sacrifice ultime et ont perdu la vie dans le cadre de ce noble processus.

En analysant la situation générale, ma délégation se souvient du rapport publié par le Haut Représentant en avril de cette année, qui présentait trois dispositions en Bosnie qui doivent être évitées ou prévenues : premièrement, l'option militaire; deuxièmement, l'option de la sécession; et troisièmement, l'option de la domination par un groupe ethnique.

Il est encourageant de constater que l'option militaire n'est aujourd'hui ni viable ni réaliste, et qu'aucun groupe ethnique ne considère l'option militaire comme étant une option sérieuse ou attrayante à ce stade. Toutefois, il est possible qu'une partie choisisse une nouvelle fois cette option si l'engagement de la communauté internationale en faveur de la paix en Bosnie s'atténue ou disparaît complètement.

Nous sommes heureux de constater que l'option d'une sécession déclarée semble également avoir perdu de son attrait pour toutes les parties concernées. Le danger d'une lente sécession rampante persiste cependant, et nous devons continuer de rester vigilants à cet égard.

En ce qui concerne le risque de domination par un seul groupe ethnique, nous avons également le plaisir de constater que les institutions communes qui comprennent les trois principaux groupes ethniques, sont maintenant en place en Bosnie et que le danger de domination d'une partie sur une autre s'est éloigné. Toutefois, le fonctionnement actuel de ces institutions communes révèle qu'il faut encore attendre pour voir se dessiner une coopération et une coordination harmonieuses entre les dirigeants de ces trois groupes.

Cela étant, la République de Corée continue de croire que la mise en oeuvre de l'Accord de paix est le seul moyen de parvenir à une solution globale. Dans le cadre de l'Accord de paix et des principes directeurs et conclusions des réunions successives du Conseil de mise en oeuvre de la paix, il importe de créer des structures sociales et politiques multiethniques et d'encourager le relèvement économique.

À cet égard, nous voudrions appeler l'attention sur six points qui, à notre avis, continuent d'exiger clairement des efforts plus ciblés.

Premièrement, les parties concernées doivent prendre d'urgence des mesures pour faire en sorte que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer chez eux dans des conditions de sécurité, y compris dans les zones où l'ethnie à laquelle ils appartiennent est minoritaire, et pour que leurs droits à la propriété soient suffisamment protégés.

Deuxièmement, toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour coopérer avec le Tribunal international en vue de renforcer le sens de la justice et de la primauté du droit dans leur patrie. La paix en Bosnie ne peut pas durer s'il ne s'agit pas d'une paix juste. En souvenir des victimes de la guerre dans cette région, et à cause du précédent terrible que cela créerait, nous ne pouvons permettre que les criminels de guerre restent impunis.

Troisièmement, le strict respect des droits de l'homme, indépendamment de l'appartenance ethnique, par toutes les parties concernées, est un préalable à la création d'un État bosniaque multiethnique et démocratique.

Quatrièmement, les institutions communes au sein du Gouvernement central doivent réellement fonctionner en vue de permettre la réintégration de la société bosniaque et de favoriser la réconciliation entre les populations de tous les groupes ethniques. Les dirigeants des différents groupes ethniques doivent faire preuve d'une plus grande souplesse en prenant des mesures progressives pour atteindre cet objectif. De même, les résultats des élections municipales qui ont eu lieu en septembre dernier, doivent être pleinement respectés sans retard.

Cinquièmement, l'aide économique internationale doit continuer d'être subordonnée au respect par les différentes autorités en Bosnie-Herzégovine des obligations et des conditions énoncées dans l'Accord de paix et lors des réunions internationales qui lui ont été consacrées par la suite. La reconstruction économique et le processus démocratique doivent aller de pair.

Et sixièmement, il est essentiel que la restructuration de la police locale, qui a été entreprise d'une manière particulièrement compétente par le Groupe international de police (GIP), soit poursuivie plus avant et que ce processus capital s'accompagne d'une réforme judiciaire d'ensemble. Les initiatives récentes entreprises par le GIP en vue de lutter contre la délinquance financière et la corruption méritent également d'être appuyées par la communauté internationale.

Enfin, nous estimons qu'en faisant fond sur les progrès décisifs qui ont été réalisés jusqu'à présent, l'ONU et la communauté internationale doivent et peuvent faire encore davantage pour permettre l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, non seulement en Bosnie-Herzégovine, mais dans toute la région des Balkans. Le maintien d'une présence militaire internationale crédible dans ce pays sera déterminant pour atteindre cet objectif. Espérons que le temps et l'énergie considérables que nous avons investis,

engendreront de nouveaux dividendes de la paix pour ce peuple éprouvé par la guerre.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir bien voulu présider cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Bosnie-Herzégovine. Votre présence parmi nous atteste de la contribution importante de votre pays, le Costa Rica, dans les affaires internationales. Je voudrais, si vous le permettez, saisir cette occasion pour souligner le rôle important de la délégation du Costa Rica au Conseil de sécurité et dire combien nous avons apprécié de pouvoir coopérer avec elle sous la conduite compétente et diligente de l'Ambassadeur Fernando Berrocal Soto.

En cette veille des fêtes de Noël, qui constitue le cadre par excellence pour chacun d'entre nous, de renouer ou de consolider des liens familiaux, je voudrais, au nom de ma délégation, avoir une pensée affectueuse à l'endroit des familles des 12 femmes et hommes du Groupe international de police et du Bureau du Haut Représentant, qui ont perdu la vie lors de l'accident tragique d'hélicoptère le 17 septembre dernier. Je voudrais, ici et maintenant, présenter à toutes ces familles tant éprouvées les condoléances attristées de ma délégation.

La Bosnie-Herzégovine a le triste privilège de focaliser sur son sort tragique, de nombreuses conférences et débats, dont ceux du Conseil de sécurité, dans le but de rechercher un règlement juste et pacifique au conflit qui déchire ce pays.

Le processus de paix, avons-nous constaté, se poursuit, mais les progrès accomplis ont été très lents, et parfois même, modestes. C'est dire qu'il reste beaucoup à faire. Il est évident que le succès de toutes les activités visant à établir une paix durable en Bosnie-Herzégovine, repose essentiellement sur la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, et quelle que soit l'importance du rôle dévolu à la communauté internationale, il appartient aux autorités de ce pays d'oeuvrer à l'instauration d'une paix durable. Il leur appartient aussi d'oeuvrer, et de manière responsable, à l'application de l'Accord auquel ils ont librement souscrit. Il importe donc que toutes les parties s'engagent avec détermination à honorer leurs engagements, tels que découlant de cet Accord, d'abord et surtout, en veillant au bon fonctionnement de leurs institutions communes.

Aujourd'hui, nous constatons avec plaisir que des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines. Cependant, et comme l'ont constaté les délégations qui nous ont précédés, beaucoup reste à faire afin que les populations de la Bosnie-Herzégovine puissent vivre ensemble en toute sécurité et en paix.

Nous notons avec amertume que la situation humanitaire demeure difficile dans ce pays. L'avenir d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées reste incertain. Ces personnes ont le droit de retourner dans leur foyer d'origine, si elles le désirent, avec le concours du Haut Commissariat aux réfugiés, conformément à l'annexe 7 de l'Accord de Dayton, et grâce à l'aide généreuse des pays d'accueil. Nous saluons à cet effet les efforts que déploient les organismes des Nations Unies, l'Union européenne, les donateurs bilatéraux et autres, ainsi que les ONG, qui mettent sur pied et exécutent des projets visant à faciliter leur retour librement consenti et à assurer leur sécurité, de même qu'à améliorer les perspectives économiques futures.

Il nous plaît de constater que l'initiative Villes ouvertes continue.

Et je crois qu'il est nécessaire à cet égard de dire que les communautés et collectivités locales qui ont choisi de favoriser la création de villes ouvertes doivent être encouragées et aidées financièrement. Je voudrais, au nom de ma délégation, réaffirmer notre attachement à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'au droit constitutionnel des populations qui vivent dans ce pays.

Mais nous sommes préoccupés par le refus continu que nous constatons, notamment dans la Republika Srpska, de dispenser des services aux minorités, et nous estimons aussi que ces mêmes populations ne devraient pas continuer de faire l'objet de discrimination. Elles devraient aussi pouvoir bénéficier des normes sanitaires conventionnelles et nous croyons que leur santé, en tant que citoyen de leur pays, devrait répondre à d'autres considérations que celles d'ordre politique afin de permettre à tous les nécessiteux de bénéficier de soins adéquats.

En Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale a un rôle à jouer. La Force multinationale de stabilisation (SFOR) a, en ce qui la concerne, joué un rôle vital, un rôle indispensable qui a contribué à créer un environnement propice à la mise en oeuvre du volet civil de l'Accord de paix. Nous nous félicitons de la bonne coopération de la coordination des activités sur le terrain entre la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le

Groupe international de police (GIP). Nous notons avec satisfaction que la MINUBH envisage la possibilité de mieux structurer le GIP afin de lui permettre de mieux axer ses travaux sur d'autres domaines d'activités comme il entend le faire du reste en ce qui concerne le secteur des droits de l'homme.

Nous sommes d'accord avec l'analyse du Secrétaire général, telle que figurant dans son dernier rapport et nous sommes d'accord avec lui quant au rôle futur que doit jouer l'Organisation des Nations Unies. C'est pour ces raisons que nous appuyons sa recommandation tendant à proroger le mandat de la MINUBH pour une période de 12 mois, car la présence effective des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine continue d'être indispensable afin de consolider la paix et les acquis dont nous nous félicitons tous. Nous sommes notamment d'accord en ce qui concerne la nécessité de procéder à la réforme du système judiciaire et pénal dans ce pays et à créer les conditions propices à la lutte contre la criminalité financière. Là aussi, nous croyons qu'il y a un rôle déterminant qui doit être dévolu à la MINUBH afin que celle-ci, une fois dotée de ressources humaines et financières supplémentaires, puisse contribuer à la consolidation et au développement économique de la Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons des conclusions de la Conférence de Bonn, qui s'est tenue les 9 et 10 décembre dernier, sur la mise en oeuvre de la paix et sur la nécessité de maintenir, après juin 1998, une présence militaire internationale en Bosnie-Herzégovine. Laquelle présence doit être considérée comme une condition indispensable à la consolidation de la paix, au maintien de la sécurité et de la stabilité nécessaire dans ce pays. Nous espérons que les conclusions de cette conférence récente contribueront à la fois à accélérer et à consolider le processus de paix.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Costa Rica et à l'Ambassadeur Berrocal Soto.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Argentine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Petrella (Argentine), occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je lui donne la parole.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, merci de nous honorer de votre présidence au Conseil de sécurité durant le débat d'aujourd'hui. Laissez-moi dire la confiance que ma délégation accorde aux travaux du Costa Rica en sa qualité de Président du Conseil pour ce mois. Nous sommes très heureux d'avoir entretenu de si bonnes relations, cordiales et professionnelles avec votre délégation pendant ce mois et à d'autres occasions.

Au nom de la transparence, je dois aussi vous remercier, Monsieur le Président, de vous être montré indulgent et je dois admettre un fait. À vrai dire, ma délégation a été négligente et ne m'a pas donné une copie complète de mon discours, donc j'ai dû demander à retarder mon intervention devant le Conseil. J'ai regardé le Représentant permanent du Chili, qui a eu un air étrange lorsqu'il s'est rendu compte qu'il devait prendre la parole alors qu'il s'attendait à ce que ce soit mon tour. Bien entendu, j'ai détourné les yeux parce que je n'ai pas voulu répondre à son regard rempli d'étonnement et, peut-être, d'irritation.

Mais cette petite négligence de la part de ma délégation semble pour l'instant avoir été une bénédiction, parce qu'elle m'a donné la possibilité de noter dans ma déclaration certains éléments évoqués par d'autres membres du Conseil dans leur déclaration.

Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, de vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil d'avoir organisé ce débat d'aujourd'hui sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Après avoir fait l'objet de tant de débats devant cet organe, il semble pour certains que la Bosnie-Herzégovine a disparu curieusement de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Certains estiment que cela est peut-être dû à l'échec des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Ceci m'amène au second point : les Nations Unies n'ont pas échoué en Bosnie-Herzégovine. Cependant, elles n'ont pas non plus remporté de succès. Les erreurs commises sont attribuables à ceux qui auraient pu et auraient dû faire davantage, mais qui ont laissé aux Nations Unies le soin d'accomplir une tâche qu'elles n'auraient jamais pu

accomplir pleinement et glorieusement. Dans ces circonstances, on pourrait dire au mieux que les Nations Unies ont remporté un succès partiel. Ce qui a été perçu comme étant insuffisant et déconcertant, avec toutes les déficiences dévoilées.

Tout de même, ce serait faire preuve de déficience intellectuelle et morale de notre part que de ne pas observer les vies qui ont été sauvées grâce aux efforts des Nations Unies et de ses différents organes et personnels et, tout aussi pertinemment, de ne pas reconnaître l'engagement des personnes concernées, notamment celles qui ont sacrifié leur vie pour la Bosnie.

D'autre part, le seul fait que plus de 250 000 Bosniaques — soit plus de 5 % de notre population — aient perdu la vie, que 50 % des Bosniaques soient devenus des déplacés ou des réfugiés, essentiellement à cause de la campagne de nettoyage ethnique, interdit de considérer l'action des Nations Unies comme une réussite. Ce qui est plus grave encore, c'est que les conséquences de l'épuration ethnique persistent et que les auteurs de cette épuration sont, dans leur grande majorité, en liberté.

Mais est-ce la faute de l'ONU? Certes, pas vraiment, et en tout cas pas de l'ONU en tant qu'institution. Mais à l'évidence, nous devons nous demander maintenant si l'Organisation peut être un acteur de la solution à venir en Bosnie-Herzégovine. Et la réponse est «oui». Les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'établissement et la consolidation de la paix en Bosnie. Je tiens à souligner ici qu'au cours de ces deux dernières années, la paix a porté ses fruits et que nous croyons en un renforcement de cette dynamique.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la force multilatérale conduite par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Bosnie-Herzégovine au-delà de l'échéance de l'été 1998. Cette force sera l'instrument essentiel de l'action concertée visant à assurer dans notre pays une paix véritable et durable dont les retombées bénéfiques permettront au peuple bosniaque de connaître une vie meilleure. Cependant, comme les deux dernières années l'ont montré, et comme de nombreux dirigeants l'ont aujourd'hui reconnu, le succès du volet militaire se révélera vain en l'absence d'un effort coordonné pour relancer le «volet civil».

Le Bureau du Haut Représentant doit disposer de l'appui nécessaire pour mettre en oeuvre vigoureusement le mandat du Haut Représentant. Je rappelle ce qu'a dit le Représentant permanent du Japon et je prends note de

l'invitation qu'il a adressée à nos athlètes. Il ne faut pas oublier que la Bosnie-Herzégovine possède aujourd'hui un drapeau et un hymne national, mais qu'ils ne sont pas acceptés par tous. Nous savons que la situation change, et nous considérons que nous devons avoir un drapeau, un hymne et un passeport qui soient acceptés par tous. Nous encourageons le Haut Représentant. Si le drapeau ne peut pas être accepté d'un commun accord, il devra être imposé. Mais exigeons un drapeau, un hymne, un passeport et une monnaie.

Je remarque également que le mot «fratricide» est utilisé autour de cette table. J'appelle l'attention du Conseil de sécurité sur un événement sans importance, un simple match de basket-ball qui a eu lieu récemment à Sarajevo. L'équipe nationale de Bosnie-Herzégovine jouait contre l'équipe nationale de la République de Croatie. Il se trouve que le meilleur joueur — le meilleur marqueur — de l'équipe nationale de Bosnie-Herzégovine Serbe de Bosnie. Nous le savons tous, mais nous n'en parlons pas; c'est une question de politesse et de correction. Nous l'encourageons tous, comme nous encourageons l'équipe bosniaque dans son ensemble. Lorsque l'équipe bosniaque est arrivée sur le terrain, ce merveilleux joueur de basket, un gentleman, a été applaudi par toute la foule de Sarajevo, sans distinction d'ethnie. Le hasard a voulu qu'il y ait dans l'équipe de la République croate un joueur de souche musulmane de Bosnie. Il a été hué, comme l'auraient été beaucoup d'autres adversaires. Je présente mes excuses à la République croate pour cet incident qui est le fait de fanatiques sportifs, mais cela démontre qu'il ne s'agit nullement, en l'occurrence, de haine ethnique ou religieuse. Je dois préciser avec une certaine satisfaction que l'équipe de Bosnie-Herzégovine a gagné ce jour-là. On ne peut pas m'en vouloir d'être parfois nationaliste.

Les différentes institutions et agences des Nations Unies en Bosnie auront un rôle décisif à jouer dans l'instauration de la paix. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a la tâche importante d'atténuer les conséquences de l'épuration ethnique et de faciliter le retour des réfugiés. Le Groupe international de police (GIP) catalysera les efforts concertés pour appuyer la démocratie, les droits de l'homme et le respect du droit ainsi que la liberté de circulation et le retour des réfugiés dans le pays. Le rôle de cette institution des Nations Unies est déterminant. Nous appuyons de tout coeur le projet de résolution.

Je ne saurais passer en revue tout l'éventail des efforts de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, mais je voudrais cependant mentionner celui qui est, peut-être, le plus essentiel : le Tribunal pénal international pour

l'ex-Yougoslavie, créé par les Nations Unies. E je me permets à ce propos de remercier les gouvernements, notamment ceux du Royaume-Uni et des Pays-Bas, pour la détermination et le courage dont leurs troupes ont fait preuve dans les opérations récentes — dont l'une a justement eu lieu ce matin — qui ont permis de traduire en justice des personnes accusées de crimes de guerre. Ces gouvernements semblent particulièrement conscients du rôle crucial que le Tribunal doit jouer non seulement en matière de justice, mais aussi à l'appui de la réconciliation, de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton/Paris et d'une paix durable. Moi qui étais présent à Dayton, je tiens à affirmer ici que ces efforts sont pleinement conformes aux Accords de Dayton/Paris ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à notre constitution.

Nous sommes cependant préoccupés par des déclarations récentes, largement diffusées dans la presse, qui semblent aux yeux de certains témoigner d'un manque de respect, voire de mépris, pour le mandat du Tribunal. Il est particulièrement inquiétant que ce mépris soit le fait non pas des pays de la région qui, dans le passé, ont refusé leur coopération, mais de certains responsables de pays représentés autour de cette table qui ont joué un rôle essentiel dans la création du Tribunal ainsi que dans l'Accord de Dayton/Paris. Parler du Tribunal comme d'un «tribunal spectacle» est inacceptable.

Je veux être certain d'être compris. Je n'ai aucune crainte pour le juge Louise Arbor. En fait, nous pouvons parfois être en désaccord avec elle; je pense que nous le sommes même souvent. mais je suis sûr que dans un tribunal ce procureur, qui ne mesure pas plus de 1 m 50, peut rendre des points à n'importe quel homme ici présent; elle saura se défendre.

Ce qui est préoccupant, c'est le manque de respect à l'égard du Tribunal et de l'image qu'il projette ainsi que les conséquences politiques que cela peut engendrer. Premièrement, en vertu des accords signés à Paris, le Tribunal est consacré dans la Constitution de Bosnie-Herzégovine comme l'instance judiciaire suprême du pays — c'est notre tribunal. Tout manque de respect à son égard rejaille directement sur nous et nuit au prestige de notre pays. Deuxièmement, le Tribunal n'est pas un tribunal colonial. Il n'a pas été simplement mis en place pour dicter la justice et pour avoir accès à un seul groupe de sujets, essentiellement bosniaques, serbes et croates. De par son mandat, il a juridiction sur tous les témoins et suspects potentiels des crimes de guerre et d'actes de génocide commis en Bosnie-Herzégovine et dans toute l'ex-Yougoslavie.

Je dois ici aussi souligner notre préoccupation, exprimée à de si nombreuses reprises par le Président et le Procureur du Tribunal, à l'égard du grand nombre d'États qui n'ont toujours pas adopté de législation nationale pour pouvoir coopérer pleinement avec le Tribunal. Je dois encore une fois souligner que nous parlons ici non seulement de pays de notre propre région, mais ce qui est le plus incompréhensible, des démocraties du monde.

Ce qui m'amène au troisième point. En raison du manque de coopération avec le Tribunal de certains pays et de certaines parties de la région et des excuses qu'ils en donnent, quelle sorte de message inquiétant — ou d'encouragement — est adressé à ces parties, à ces pays, si certaines personnalités de certaines démocraties n'ont pas de respect pour le Tribunal et ne se sentent pas engagés envers lui? Je souligne «certaines personnalités».

Je vais essayer à nouveau d'être clair. Ma déclaration ne vise pas à mettre un pays en accusation. L'allant, le courage ou l'engagement ne sont pas déterminés par le drapeau sous lequel sert l'individu concerné. J'ai eu une piètre opinion d'un commandant militaire originaire de ce pays et qui a servi en Bosnie, mais je pense aussi personnellement que le commandant le plus courageux et le plus direct ayant servi en Bosnie dans la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) était également originaire du Royaume-Uni. Son nom mérite d'être mentionné ici : le général Rupert Smith. La paix a été possible grâce à lui en Bosnie. Franchement, je suis encore troublé par le fait qu'il est oublié alors que d'autres anciens commandants moins remarquables ont paradé devant les caméras de télévision et font leur propre publicité. Il ne l'a jamais fait.

Nous avons également conscience du très grand courage et du sens du devoir dont ont fait preuve de si nombreux militaires français, en particulier des sacrifices exceptionnels qu'ils ont consentis. Leurs sacrifices méritent d'être rappelés ici. Nous sommes également reconnaissants envers les chefs français de l'allant et du courage qu'ils ont opportunément montrés à des étapes critiques du processus de paix.

Les décisions politiques, bonnes ou mauvaises, peuvent être adoptées dans les capitales, mais sur le terrain en Bosnie-Herzégovine, c'est individuellement que se manifestent le courage ou la lâcheté, la force morale ou la turpitude, la légalité ou l'illégalité. C'est le soldat ou l'officier qui sont les témoins du bien ou du mal, des actes de compassion ainsi que de ceux ressortissant au crime ou au génocide.

Le seul devoir des États dans ce contexte est d'assurer que toutes les preuves soient fournies et que le Tribunal puisse avoir toute latitude d'entendre les témoins et les individus coupables.

Enfin, je demande aux Membres des Nations Unies de se rappeler que malgré les nombreuses contributions que leurs nations ont faites en vies et en ressources — et, je le répète, nous leur en sommes très reconnaissants —, ce sont les Bosniaques qui ont payé le prix le plus élevé et ce sont les Bosniaques de tous les horizons qui cherchent auprès du Tribunal le plus grand bien que puisse apporter une civilisation : la justice.

Alors que nous nous approchons d'un nouveau et, espérons-le, meilleur tournant sur la route menant à une paix durable en Bosnie, nous devons souligner que l'avenir incombe au premier chef aux Bosniaques, à tous les Bosniaques. Toutefois, nous ne pouvons pas siéger autour de cette table et ne pas noter que tous nos pays, tous les pays Membres ont la responsabilité de contribuer. Ceci est particulièrement crucial dans des situations où nous avons tous mis en place des institutions multilatérales, les organes de cette Organisation des Nations Unies. Par égard pour les victimes, par égard pour cette Organisation des Nations Unies, pour notre avenir commun, nous ne pouvons pas dire une chose ici autour de cette table et en faire une autre chez nous.

Gardant à l'esprit ce critère fondamental devant régir l'intégrité et l'avantage réciproque, je suis convaincu qu'avec l'assistance de tous et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, les Bosniaques parviendront à une paix durable avec tous ses avantages.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays, et en particulier aux membres de la Mission permanente de mon pays ici, à New York.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence, Monsieur le Président, en votre qualité de Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, pays que son attachement à la paix et à la sécurité fait briller comme un phare.

Le peuple de Bosnie-Herzégovine a connu le conflit le plus sauvage et le plus barbare depuis la deuxième guerre mondiale. Il a été soumis à un génocide diabolique et délétère ainsi qu'à «un nettoyage ethnique». Bien que la guerre se soit enfin terminée, les répercussions de ce conflit qui a duré quatre années n'ont pas encore disparu. La cicatrice qu'a laissée un passé amer dans les esprits de la communauté blessée est profonde. Le processus de cicatrisation est difficile compte tenu des déchirures et des clivages profonds causés au tissu même de la société.

Depuis la signature il y a deux ans des accords de paix de Dayton, des progrès importants ont été réalisés pour faire renaître l'unité et l'intégrité territoriale de l'État de Bosnie-Herzégovine, mais il reste encore beaucoup à faire. Les domaines dans lesquels les progrès n'ont pas été satisfaisants comprennent le retour de toutes les personnes réfugiées et déplacées, la liberté de circulation à travers la ligne de démarcation interentités et le fonctionnement réel de la structure commune de l'État, à savoir, la présidence, le Conseil des ministres et l'Assemblée parlementaire. Alors que le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a offert sa pleine coopération pour que ces objectifs puissent être atteints, l'entité serbe n'a montré aucun engagement, entraînant gravement les efforts internationaux.

Dans le domaine militaire, les Serbes continuent également à éluder les obligations qui leur incombent aux termes de l'Accord relatif à la stabilisation régionale et de l'Accord sur la limitation des armements qui sont essentiels pour garantir la stabilité régionale. Nous devons faire en sorte que toutes les parties s'acquittent de leurs responsabilités concernant les réductions qu'elles ont déclarées et honorent les autres obligations connexes.

S'agissant des poursuites pénales à l'encontre des auteurs du génocide, la communauté internationale doit faire assurer le respect des dispositions pertinentes des Accords de Dayton par toutes les parties, en particulier l'entité serbe, en ce qui concerne l'arrestation des criminels mis en examen. Les contingents des Nations Unies sur le terrain doivent également coopérer avec le Tribunal international pour réaliser l'idéal de la paix dans la justice en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous nous félicitons du rôle qu'ont joué les contingents britannique et hollandais en arrêtant en Bosnie-Herzégovine certains criminels de guerre mis en accusation. Les auteurs des tueries ne doivent pas rester impunis, que ce soit en Bosnie, en Afghanistan ou au Cachemire.

Au cours des deux dernières années, les contingents des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine ont considérable-

ment aidé à assurer une sécurité relative dans l'ensemble de la région. Nous appuyons le maintien d'une présence des forces des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine au-delà de juin 1998, contribuant ainsi à créer un environnement sûr pour la mise en oeuvre du volet civil du plan de paix.

Nous sommes tous préoccupés par le fait que le Groupe international de police (GIP) doit faire face à une très forte opposition des Serbes bosniaques à la réforme de l'institution policière. Nous appuyons les efforts que déploie le GIP dans les domaines de la restructuration et de la formation de la police afin que celle-ci fasse son métier selon les principes de l'ordre démocratique, procède au recensement des armes, facilite la liberté de circulation, et empêche la délinquance financière, la contrebande et la corruption.

Ces efforts ne seront fructueux que s'ils sont accompagnés d'une réforme du système judiciaire, pour lequel nous devons fournir des ressources suffisantes et du personnel qualifié. Pour compléter les efforts de l'ONU dans ces domaines, le Pakistan a fourni 100 officiers de police pour le GIP et se déclare prêt à en fournir davantage si nécessaire. Nous sommes également en train de mettre en oeuvre un programme de formation de 200 militaires bosniaques.

Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger les mandats de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et du GIP pour qu'ils continuent de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées au titre de l'Annexe 11 de l'Accord de paix.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'appui moral, politique et économique inconditionnel du Pakistan au peuple de Bosnie-Herzégovine. Notre appui a toujours été basé sur la conviction qu'aucune petite nation ne devrait devenir une victime en raison de sa taille et qu'aucun peuple ne devrait être brutalisé en raison de son origine ethnique. Nous croyons également qu'aucun peuple, ni aucune nation, ne devraient se voir refuser le droit naturel à l'autodétermination ni celui de mener une lutte légitime pour sa libération.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il a adressées au Costa Rica.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bjørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie d'emblée la présidence costa-ricienne

d'avoir organisé ce débat général du Conseil de sécurité sur la Bosnie. Nous tenons également à exprimer notre satisfaction, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, de vous voir présider cette séance importante. C'est en effet un honneur de prendre la parole sous votre présidence.

La réunion d'aujourd'hui est une occasion opportune pour les membres du Conseil ainsi que pour d'autres pays Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire le bilan de la situation et de manifester encore une fois leur engagement envers le maintien de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine. Nous félicitons également Mme Elisabeth Rehn, de la Finlande, pour sa nomination au poste de Représentante spéciale et de Coordinatrice des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine; elle assurera la succession de M. Kai Eide de la Norvège. Nous pouvons assurer Mme Rehn de notre coopération et de notre assistance sans réserve dans l'exécution de son mandat.

La communauté internationale a investi énormément dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. À la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue à Bonn la semaine dernière, l'on s'est accordé à reconnaître que des progrès importants ont été réalisés, mais aussi qu'il reste encore beaucoup à faire. La Norvège appuie un suivi plus méthodique pour assurer que les parties s'acquittent de leurs engagements et qu'elles manifestent plus de responsabilité dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Nous nous félicitons de l'intention du Haut Représentant d'utiliser pleinement son mandat pour faire avancer le processus de paix. L'engagement et l'appui internationaux continueront d'être nécessaires en Bosnie. La Norvège restera activement engagée dans ce processus, mais elle demande également l'entière coopération de toutes les parties. À notre avis, il n'y a pas de solution de rechange à l'Accord de Dayton, et le respect de cet Accord continuera d'être la condition préalable de l'aide et de l'assistance norvégiennes à la Bosnie.

La Norvège apprécie grandement les tâches importantes dont la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le Groupe international de police (GIP) continuent de s'acquitter pour la mise en oeuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton, y compris dans les domaines de la restructuration des forces de police, du retour des réfugiés, du déminage et de l'assistance humanitaire et économique.

Nous appuyons donc sans réserve la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUBH/GIP pour une nouvelle période qui pourrait être prolongée jusqu'à 12 mois, à moins de changements sensibles dans les

arrangements de sécurité mis en place par la Force de stabilisation (SFOR); nous nous féliciterions d'une décision du Conseil de sécurité à cet effet.

Dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), nous avons également commencé à examiner les options disponibles pour la période suivant la fin du mandat de la SFOR en Bosnie. La Norvège croit fermement que la présence stabilisatrice d'une force militaire de suivi dirigée par l'OTAN, autorisée par un mandat du Conseil de sécurité, sera également nécessaire après le mois de juin 1998, suite à l'expiration du mandat de la SFOR, de façon à consolider les progrès réalisés et à fournir un appui vital aux organisations civiles intéressées. Avec ses alliés et ses partenaires, la Norvège continuera de fournir des contingents dans une telle entreprise commune.

L'appui soutenu d'une force militaire solide et crédible dirigée par l'OTAN ne sera pas moins déterminant pour mener à terme les initiatives du GIP visant à restructurer les forces de police locales et le système judiciaire en Bosnie et former leur personnel, ce qui les aidera à gérer la sécurité publique d'une manière professionnelle, démocratique et respectueuse des droits de l'homme et des minorités. La Norvège pense qu'aucune autre formule ne peut s'avérer plus efficace que la coopération SFOR-GIP.

On semble de plus en plus près de s'entendre sur le fait que le mandat d'armer le personnel du GIP pour qu'il prenne en mains les tâches relatives à l'application des lois n'est pas une option viable. La Norvège reste convaincue qu'il convient au contraire d'accroître l'assistance internationale aux initiatives du GIP. Pour notre part, nous sommes sur le point de faire une contribution de 400 000 dollars en faveur des écoles de police et pour l'achat d'uniformes en Bosnie, ce qui portera notre contribution pour 1997 à plus d'un million de dollars. Nous avons également l'intention d'accroître nos contributions pour l'année prochaine, en fournissant au GIP davantage de personnel de police spécialement qualifié, spécialisé en matière de formation; nous ferons aussi de nouvelles contributions financières aux initiatives de restructuration des forces de police du GIP.

La Norvège reste préoccupée par les graves problèmes que posent les mines terrestres en Bosnie. Nous maintiendrons également notre appui aux initiatives de déminage, par le biais des programmes de Norwegian People's Aid et des activités du Centre d'action antimines des Nations Unies.

Enfin, je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulier aux hommes et aux femmes qui sont au service

de la MINUBH et du GIP, y compris ceux et celles qui ont tragiquement perdu la vie. Je rends également hommage à ceux qui oeuvrent pour d'autres organisations et des organisations non gouvernementales, au service de la paix et d'une vie meilleure pour les peuples de Bosnie.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables

qu'il m'a adressées.

Plusieurs orateurs inscrits sur ma liste n'ont pas encore pris la parole. En raison de l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil, je vais maintenant suspendre la séance jusqu'à demain, vendredi 19 décembre 1997, à 10 h 30.

La séance est suspendue à 18 heures.